

le Langonnais



**Journées Européennes
du PatrimoineP 24**



**Association
J'VA TI 2P 29**























**Guide pratique
« Réflexes juniors »P 35**

n°01

SOMMAIRE

MAIRIE ET AGENCE POSTALE DE LANGON

2 rue de la Brûlerie
35660 Langon
courriel : mairie@langon35.bzh
Tél. : 02 99 08 76 55

-  p 3  Mot du Maire
-  p 4  Conseil Municipal - Principales décisions
-  p 18  Vie locale
 - Elections juin 2020
 - Hommage à Jacques
 - Centre Communal d'Action Sociale
 - Un salon de coiffure à Langon
 - Travaux à l'école
 - Ecole Léo Ferré - Classe de CP
 - Test PCR à Langon
 - Cérémonie du 11 novembre
 - Un cabinet de thérapies brèves
 - Label « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne »
 - Concours photos
 - Expression de la minorité
 - 37^{ème} édition des JEP
-  p 24  Vie associative
 - AFN
 - L'Espérance
 - Club des Ajoncs d'Or
 - Une école pour Lucie
 - Les amis de Léo
 - Association J'va ti 2
 - Association Batosphère
 - Association Bordures
 - ACCA chasse
 - Langon Marc'h tan Club
-  p 32  État civil
-  p 33  Infos pratiques
 - Réflexes juniors
 - Aide Emploi Services
 - Mission Locale
 - Info sociale en ligne
 - Rénovation énergétique
 - Habitat-Redon Agglo
-  p 38  Agenda
-  p 38  Liste des associations
-  p 39  Bulletin d'inscription au registre des personnes fragiles
-  p 40  Liste des commerçants

BULLETIN MUNICIPAL
DÉCEMBRE 2020 N°01

Directeur de la publication :
M. Le Maire

Création graphique et impression :
Arménia Graphic - Pipriac
Tél. 02 99 41 80 66

Tirage : 800 exemplaires

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi & Mercredi
de 14h15 à 17h30
Mardi & Jeudi
de 9h15 à 12h30
Vendredi de 9h15 à 12h30
et de 14h15 à 17h30
Samedi de 9h15 à 12h



Retrouvez toute l'info
de votre ville sur :
www.langon35.bzh

..... Chères langonnaises et chers langonnais

Le 28 juin dernier, vous avez choisi l'équipe « j'aime Langon » pour prendre en charge la destinée de notre village pour les prochaines années... Je vous remercie du fond du cœur de l'honneur que vous m'avez fait en me confiant ce mandat de maire pour tous les langonnais.



Soyez assurés que nous ferons tout pour répondre à vos attentes et à vos espérances.

Votre nouvelle équipe municipale est au travail et, après l'ouverture d'une cinquième classe à l'école Léo Ferré, certains projets vont être concrétisés : l'acquisition de l'école Saint Marcelin Champagnat, la maison des assistantes maternelles, les commissions extra-municipales et le marché du mardi.

Les consultations et les entretiens s'enchaînent avec nos partenaires : Etat, Région, Département, Redon Agglomération, SNCF, Agence Régionale de Santé, l'alliance touristique, Espacil, HLM les Foyers... pour différents projets indispensables aux langonnais ou pour résoudre certaines problématiques, nous vous en reparlerons plus en détails.

La mairie est un lieu ouvert. Si vous en avez besoin, un élu est à votre disposition le samedi matin de 9h30 à 12h, n'hésitez pas à venir le rencontrer.

Les mesures de prévention et de protection sanitaires modifient considérablement la vie publique et relationnelle. Nous devons rester prudents et maintenir les gestes barrières comme le port du masque pour nous protéger les uns les autres.

Nous avons plus que jamais besoin de solidarité et de confiance et cette épreuve ne doit pas nous empêcher d'être productifs et créatifs. Vous pouvez compter sur nous comme nous comptons sur vous.

Je vous adresse mes meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur et de succès.

Prenez bien soin de vos familles, de vos proches et de vous-mêmes.

Belles fêtes et bonne année à tous



Jean-Yves Colléaux,
Maire

Délibérations

I. Conseil Municipal du 13 février 2020

Présents : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETTEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWILMILLE, Mmes Laëtitia DROUIN, Pierrette GARDELLE, M. Charles FOSSE, Mmes Pasquale BREGER, Eve GAULIN, M. Franck DOUILLARD.

Absente excusée : Mme Laëtitia DROUIN, jusqu'à la question n° 2020-007 (pouvoir à M. Michel RENOUL).

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), une actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées a été confiée au bureau EF Etudes.

L'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées a été soumise à enquête publique du 02 décembre 2019 au 06 janvier 2020 et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de zonage d'assainissement le 3 février 2020.

Le conseil municipal approuve le plan de zonage d'assainissement des eaux usées

ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune a réalisé, avec le cabinet d'étude DM Eau, un schéma directeur de gestion des eaux pluviales. L'étude avait pour but :

- de réaliser un diagnostic du dispositif de gestion du ruissellement pluvial existant
- de mettre en œuvre des mesures de gestion qui permettent de maîtriser les écoulements des eaux pluviales sur l'agglomération
- d'anticiper d'éventuels soucis d'inondation.

Le schéma directeur des eaux pluviales a été soumis à enquête publique du 02 décembre 2019 au 06 janvier 2020 et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales le 3 février 2020.

La création d'un nouvel exutoire avec servitude de passage a été inscrite au plan de zonage pluvial comme demandé par le riverain, en complément de l'exutoire naturel existant qui jouxte les bâtiments de l'exploitation agricole. Le choix de l'exutoire sera déterminé par une étude technique qui sera menée lors de la conception de l'ouvrage de stockage.

Le Conseil Municipal approuve le schéma directeur des eaux pluviales.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Langon a été approuvé par délibération municipale du 29 avril 2010. La procédure de révision du PLU a été prescrite par délibération du 9 juillet 2015, laquelle a également défini les objectifs poursuivis par la procédure et fixé les modalités de concertation conformément aux dispositions des articles L 151-1 et suivants, L 153-11 et L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Les objectifs de la mise en œuvre de l'élaboration du PLU sont les suivants :

- Mise en conformité avec les nouvelles législations ; notamment la loi ALUR, les « Lois Grenelle »,
- Mise en compatibilité avec les documents supra-communaux : SCoT du Pays de Redon Bretagne Sud, PLH de la Communauté d'Agglomération du Pays de Redon, SAGE Vilaine...
- Fixation des objectifs de modération de consommation d'espace,
- Réalisation de la trame verte et bleue,
- Redéfinition des secteurs constructibles réservés à l'habitat dans un objectif de développement durable et économe du territoire communal.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal le 9 février 2017 et d'un débat complémentaire le 21 février 2019. Il fixe 3 orientations qui correspondent aux priorités souhaitées pour le territoire de Langon :

- Valoriser le territoire en maintenant l'équilibre entre préservation des espaces et usages notamment agricoles, en :
 - Protégeant les éléments naturels et paysagers participant à la qualité du cadre de vie et jouant un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité
 - Valorisant les paysages qui façonnent l'identité communale
- Développer l'urbanisation dans un souci de durabilité et d'économie des espaces, en :
 - Offrant une diversité d'habitat et une qualité urbaine maîtrisée
 - Confortant l'urbanisation au sein de l'enveloppe agglomérée et en renforçant son attractivité
 - Limitant l'étalement urbain consommateur d'espace et l'extension urbaine des hameaux afin d'éviter l'empiètement sur les espaces agricoles et naturels
 - Organisant les déplacements à l'échelle communale
 - Protégeant les ressources naturelles
- Conforter les activités économiques, agricoles et les différents modes de déplacement, en :

Délibérations

- Agissant en faveur des activités économiques de la commune
- Confortant l'activité agricole, garante de la qualité des paysages et de l'environnement
- Favorisant l'intégration de la commune dans son intercommunalité

Le bilan de la concertation a été dressé en Conseil Municipal le 27 juin 2019. Le projet de PLU a été arrêté par le Conseil Municipal le 27 juin 2019.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été soumis à Enquête Publique organisée par l'arrêté n° 2019-076 du 8 novembre 2019 du Maire de Langon portant prescription de l'enquête publique sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

L'enquête publique s'est déroulée du 2 décembre 2019 à 14h15 au 6 janvier 2020 à 17h30.

Le procès-verbal de synthèse du Commissaire Enquêteur a été remis à la commune le 13 janvier 2020. Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage a été transmis le 20 janvier 2020, accompagné d'un tableau récapitulatif la position de la commune sur les remarques formulées au cours de l'Enquête Publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ont été reçus le 3 février 2020.

Les modifications apportées au dossier de PLU prennent en compte :

- Les avis émis sur le projet de PLU par les Personnes Publiques Associées (PPA) et la commission départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
- Les observations formulées pendant l'Enquête Publique
- Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur

Les principales évolutions du PLU sont :

- La suppression de l'Emplacement Réserve n°1 de la station d'épuration,
- La correction ponctuelle de l'OAP TVB (Opération d'Aménagement et de Programmation - Trame Verte et Bleue),
- La mise à jour du plan de servitude,
- L'ajout des sites potentiels de richesse archéologique et des marges de recul le long des RD (Routes Départementales) au plan de zonage,
- La correction du règlement des zones A, Ah1 et N pour tenir compte des remarques de la CDPENAF
- Le maintien du STECAL de la Louzais,
- Des corrections ponctuelles du règlement et du rapport de présentation pour parfaire leur compréhension et la justesse des informations présentées,
- Des ajouts d'informations sur les servitudes,

Le conseil municipal approuve le dossier de PLU.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le droit de préemption urbain permet aux communes d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu. Lorsqu'un propriétaire vend un terrain ou une maison à un acheteur, avant que la vente ne soit conclue, la commune doit s'exprimer sur sa volonté d'user de son droit de préemption. Si elle choisit de le faire, elle devient prioritaire pour l'acquisition du bien. Sinon, la vente suit son cours normal.

Grâce au droit de préemption urbain, une commune peut ainsi acquérir des biens dont elle a besoin pour mener à bien ses projets d'aménagement, sans avoir recours à l'expropriation. Par ailleurs, ce droit permet à la Commune d'avoir une meilleure connaissance du marché immobilier sur son territoire. Le Conseil Municipal institue un droit de préemption sur les zones U et AU du PLU.

VOIRIE - CONTRAT DE PRESTATIONS DE BALAYAGE

La société des Ets THEAUD S.A.S. intervient pour le balayage des rues du bourg. Son contrat souscrit à compter du 1er janvier 2017 a pris fin le 31 décembre 2019. Elle propose un nouveau contrat, à compter du 1er janvier 2020, pour un an renouvelable 2 fois.

Pour une intervention d'1h30 de balayage 9 fois dans l'année, la société propose une prestation au prix de 255,00 € HT par passage, soit 2 295,00 € HT (2 524,50 € TTC - TVA à 10 %). Le coût de la prestation est actualisé annuellement.

Le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat avec la société des Ets THEAUD S.A.S., à compter du 1er janvier 2020, pour un an renouvelable 2 fois.

CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE

La convention d'assistance juridique passée avec la SCP Lexcap est arrivée à échéance le 31 décembre 2019. Elle permet d'avoir recours aux services d'un avocat pour répondre à des questions d'ordre juridique : urbanisme, procédures... La SCP Lexcap propose une convention d'assistance juridique, pour l'année 2020, pour 2 000 € HT (2 400 € TTC). Le Conseil Municipal décide, pour l'année 2020, de souscrire un contrat d'assistance juridique avec la SCP Lexcap.

DECI - DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

La DECI a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI). Les communes doivent assurer en permanence l'alimentation en eau des moyens de lutte contre les incendies. Le service public de DECI est une compétence de la commune, elle est donc compétente pour la création, le dimensionnement des besoins,

..... Délibérations

l'aménagement, le contrôle et la gestion des points d'eau nécessaires aux interventions du SDIS.

Par ailleurs, l'article L.2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales crée la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du Maire. Il s'agit de répertorier les poteaux d'incendie qui doivent être sous-pression suffisante et accessibles ; il faut que les pompiers puissent se brancher facilement. Un contrat prévoit un contrôle technique périodique des poteaux incendie. La Commune possède 32 PEI (Points d'Eau Incendie). Le Conseil Municipal approuve la création du service public de défense extérieure contre l'incendie.

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - ACTE NOTARIE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société EDO (Etudes Documentation Ouest) qui travaille pour le compte d'Enedis soumet une convention de servitude, pour l'implantation (remplacement) d'un support (150 cm x 150 cm) sur la parcelle ZW 269.

Le Conseil Municipal approuve la convention de servitude.

LOTISSEMENT DU TUMULUS - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat 2018 reporté		124 273,91 €	126 797,91 €		2 524,00 €	
Opérations de l'exerc.	127 452,13 €	123 084,33 €	99 001,33 €	126 797,91 €	226 453,46 €	249 882,24 €
Totaux	127 452,13 €	247 358,24 €	225 799,24 €	126 797,91 €	228 977,46 €	249 882,24 €
Résultat clôture 2019		119 906,11 €	99 001,33 €			20 904,78 €
Reste à réaliser					0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	127 452,13 €	247 358,24 €	225 799,24 €	126 797,91 €	228 977,46 €	249 882,24 €
Résultats définitifs		119 906,11 €	99 001,33 €			20 904,78 €
Résultats exerc.2019	4 367,80 €			27 796,58 €		23 428,78 €

LOTISSEMENT DU TUMULUS - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire pour le Budget du lotissement du Tumulus et ceux du Compte de Gestion du Receveur, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget du lotissement du Tumulus, pour l'exercice 2019, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET DU LOTISSEMENT DU TUMULUS AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Résultats cumulés du Compte Administratif 2019 :

- Section de fonctionnement : excédent de 119 906,11 €
 - Section d'investissement : déficit de 99 001,33 €
 - Représentant un excédent global de 20 904,78 €
- Le Conseil Municipal affecte au Budget Primitif 2020 du Lotissement du Tumulus :
- L'excédent de fonctionnement, soit la somme de 119 906,11 €, à l'article 002-Excédent de fonctionnement reporté (fonctionnement).
 - Le déficit d'investissement, soit la somme de 99 001,33 €, à l'article 001-Déficit d'investissement reporté (investissement).

BUDGET GLOBAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		1 375 225,71 €	193 227,35 €			1 181 998,36 €
Opérations de l'exerc.	903 611,39 €	1 280 888,11 €	967 518,86 €	1 037 804,30 €	1 871 130,25 €	2 318 692,41 €
Totaux	903 611,39 €	2 656 113,82 €	1 160 746,21 €	1 037 804,30 €	1 871 130,25 €	3 500 690,77 €
Résultat de clôture		1 752 502,43 €	122 941,91 €			1 629 560,52 €
Reste à réaliser			67 000,00 €		67 000,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	903 611,39 €	2 656 113,82 €	1 227 746,21 €	1 037 804,30 €	1 938 130,25 €	3 500 690,77 €
Résultats définitifs		1 752 502,43 €	189 941,91 €			1 562 560,52 €
Résultats exerc.2019		377 276,72 €		70 285,44 €		447 562,16 €

BUDGET GLOBAL - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire pour le Budget Global et ceux du Compte de Gestion du Receveur, le Compte de Gestion dressé pour le Budget Global, pour l'exercice 2019, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET GLOBAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Résultats cumulés du Compte Administratif 2019 :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 752 502,43 €
- Section d'investissement : déficit de 122 941,91 €
- Résultat définitif : excédent de 1 629 560,52 €
- Reste à réaliser, en dépenses 67 000,00 €

Délibérations

- Représentant un excédent global de 1 752 502.43 €. Le Conseil Municipal affecte au Budget Primitif Global 2020 :

- Une partie de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 122 941.91 €, à l'article 1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (investissement), afin de couvrir le déficit d'investissement,
- Le reste de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 1 629 560.52 €, à l'article 002- Excédent de fonctionnement reporté (fonctionnement).

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE REDON-CARENTOIR - MOTION

Le Centre Hospitalier Intercommunal de REDON - CARENTOIR est le fruit d'un rapprochement assez récent de deux établissements aux activités complémentaires. Son avenir est au cœur des préoccupations des personnels, des usagers, de la direction et des représentants élus de la ville-centre et des communes dont il couvre la zone d'origine de la patientèle. Hôpital de proximité, reconnu pôle d'équilibre, le Centre Hospitalier de REDON - CARENTOIR dispose d'une large panoplie de services et de prises en charge : spécialités médicales, spécialités chirurgicales, services d'urgence, SMUR, maternité, pédiatrie, gériatrie, psychiatrie... Avec Fougères et Vitré, il fait désormais partie du Groupement Hospitalier Territorial de rattachement au CHU de Rennes, ce qui constitue dans bien des domaines un atout.

Il est important de rappeler que le Centre Hospitalier de REDON - CARENTOIR répond aux besoins d'une population estimée à environ 120 000 habitants.

- Les assemblées délibérantes demandent solennellement aux autorités de tutelle qu'il soit mis fin au différé maintes fois réitéré de l'installation d'un IRM au CH de REDON ; cette promesse d'installation d'un IRM qui date de plus de 5 ans doit aujourd'hui devenir réalité, dès 2020.
- Par ailleurs, à la suite de l'audit médico-économique, un travail collectif doit être engagé dès à présent, avec la participation de tous les acteurs concernés, pour rétablir dans les délais les plus rapprochés l'équilibre des comptes de l'établissement.
- Enfin s'agissant du projet immobilier qui devra se placer au cœur d'une ambition territoriale accrue pour renforcer la dynamique actuelle, l'année 2020 permettra de présenter les scénarii envisagés et d'en choisir un; la construction d'un nouvel hôpital à l'horizon 2025, sur un site accessible et approprié, ne pourra que bénéficier à son développement et à la qualité du service rendu aux populations concernées ; nous nous inscrivons d'ores et déjà dans cette vision et attendons des autorités de tutelle une confirmation d'engagement sur le portage financier du projet immobilier qui sera élaboré et retenu.
- En tant que représentants des habitants de toutes

les communes concernées, nous rendrons compte point par point, en toute transparence, de l'évolution des contacts et des engagements qui seront pris. Le Conseil Municipal décide d'adopter la motion concernant le Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir.

II. Conseil Municipal du 11 juin 2020

Présents : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETTEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWILLIÈRE, Mmes Laëtitia DROUIN, Pierrette GARDELLE, M. Charles FOSSE, Mme Eve GAULIN.

Excusés : Mme Pasquale BREGER, M. Franck DOUILLARD.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil Municipal a procédé à l'approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme. A l'issue de la transmission du dossier et de la délibération, Monsieur le Sous-préfet de Redon a transmis deux courriers en date du 8 avril 2020 et du 29 mai 2020 : il demande quelques corrections complémentaires qui peuvent être intégrées au dossier de PLU par une délibération complémentaire.

Suite à l'examen de ces remarques, il est choisi de procéder à l'ensemble de ces corrections. En conséquence sont modifiés par substitution :

- Les pages 222 à 223 du rapport de présentation pour compléter la justification de l'absence d'EBC et l'existence des jardins protégés au titre de l'article L151-23 et non L 151-19 du code de l'urbanisme
 - Le règlement pour tenir compte des corrections suivantes :
 - Modifier la référence au code de l'urbanisme de la protection des jardins et faire référence à l'article L 151-23 du code de l'urbanisme et non au L151-19 page 24 du règlement
 - Soumettre à autorisation tout défrichement dès 1ha de surface boisée page 20 du règlement
 - Supprimer les tableaux récapitulatifs au début du règlement de chaque zone
 - Corriger le règlement de zones A et Na afin que les logements de fonction des agriculteurs ne soient pas à plus de 100m des bâtiments de l'exploitation agricole
 - Supprimer toutes références aux abris pour animaux
 - Les plans de zonage afin de corriger la référence en légende à l'article L151-23 du code de l'urbanisme pour la protection des jardins du bourg
- Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (mme Gaulin), approuve les corrections.

SERVICE PERISCOLAIRE - CANTINE - CHOIX DU PRESTATAIRE

Le contrat avec Océane de Restauration se termine avec l'année scolaire 2019/2020, une nouvelle consultation a été lancée. L'avis a été publié sur la plateforme de Mégalis. La consultation est établie sur les bases suivantes : confection et la livraison d'environ 12 000 repas par an, à l'école Léo Ferré (1 hors d'œuvre, 1 plat protidique et sa garniture, 1 produit laitier, 1 dessert, condiments et pain, serviette en papier, avec mise à disposition de matériel de remise en température et du matériel de conservation). Une seule offre a été remise.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme Gaulin) retient, à compter du 1er septembre 2020, l'offre d'Océane de Restauration pour la confection et la livraison des repas à la cantine municipale, au prix unitaire de 2,237 € TTC.

ECOLE LEO FERRE PARTICIPATION 2020 DES COMMUNES

Commune	Nbre d'élèves	Montant
Langon	71	52 564,12 €
Sainte-Anne-sur-Vilaine	11	8 143,74 €
Renac	4	2 961,36 €
La Chapelle-de-Brain	15	11 105,10 €
TOTAL	101	74 774,31 €

La base de participation 2020 des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement de l'école Léo Ferré correspond aux dépenses payées pour l'école Léo Ferré en 2019 soit 74774,31 €. Le nombre d'élèves inscrits le jour de la rentrée scolaire 2019/2020 étant de 101. Le coût moyen 2019 à l'élève est de 740,34 €

Le Conseil Municipal, fixe à 740,34 € le coût moyen à l'élève, pour la participation 2020 des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement 2019 de l'école Léo Ferré de Langon.

RPI LANGON/STE ANNE (ECOLE PRIVEE) - PARTICIPATION 2020 AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre du contrat d'association, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Gaulin) fixe à 714,20 € par élève présent à la rentrée de septembre 2019, domicilié à Langon et scolarisé au sein du RPI des écoles privées Langon/Ste Anne sur Vilaine, la base de la participation 2020 de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Le montant total de la participation est établi à 16 426,60 € (714,20 € x 23 élèves domiciliés à Langon et inscrits au sein du RPI à la rentrée de septembre 2019).

ECOLE ST MICHEL DE REDON - DEMANDE DE PARTICIPATION 2020

Un élève, domicilié à Langon, est scolarisé en classe U.L.I.S. destinée à recevoir les élèves en situation de handicap scolaire, à l'école Saint Michel à Redon. L'école Saint Michel demande à la commune de Langon une participation financière à la scolarisation de cet enfant. Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation de la Commune à l'école St Michel de Redon, au coût à l'élève dans les écoles publiques de Redon ou au coût à l'élève de l'école Léo Ferré de Langon, s'il est moins élevé que celui de Redon.

ECOLE LEO FERRE - CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES 2020

Le Conseil Municipal fixe à 50,03 € par élève (augmentation de 1,5 % par rapport à 2019), le montant des crédits scolaires accordés à l'école Léo Ferré, pour l'année 2020, soit la somme de 5053,03 € (50,03 € x 101 élèves).

ACTIVITES PEDAGOGIQUES - SUBVENTION 2020

Le Conseil Municipal par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Gaulin) décide d'augmenter de 1,5 % la subvention pour les activités pédagogiques et la fixe à 24,13 € par élève domicilié à Langon et inscrit à l'école Léo Ferré ou au sein du RPI des écoles privées Langon/Ste Anne le jour de la rentrée scolaire 2019/2020, ce qui donne la répartition suivante :

- Ecole Léo Ferré : 24,13 € x 71 élèves = 1 713,23 €.
- RPI Langon/Ste Anne : 24,13 € x 23 élèves = 554,99 €.

ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS 2020

Compte tenu du contexte exceptionnel lié à la pandémie de COVID-19, il est proposé de soutenir financièrement les associations langonnaises en maintenant le montant des subventions, au minimum, à hauteur de celles versées en 2019.

Nom de l'association	Rappel 2019	Proposition 2020
Amis de Léo (Ecole publique Léo Ferré) Langon	500,00 €	500,00 €
Espérance de Langon (Cyclo-cross)	1 000,00 €	1 200,00 €
Arcades Langon	1 500,00 €	1 500,00 €
Association J'Va Ti 2 Langon	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité des Fêtes Langon	1 500,00 €	1 500,00 €
OCCE Ecole publique Léo Ferré Langon	1 580,71 €	1 713,23 €
OGEC St Gabriel de Sainte-Anne-sur-Vilaine	927,03 €	554,99 €
ACCA Langon	150,00 €	150,00 €
Bordures Langon	1 500,00 €	1 500,00 €
Le Temps de Vivre - Hôpital de Grand Fougeray	300,00 €	300,00 €
Association des Maires d'Ille-et-Vilaine	571,14 €	593,27 €
Communes du Patrimoine Rural de Bretagne	2 199,00 €	2 170,50 €
Marc'h Tan Club Langon (Sorties moto)	500,00 €	500,00 €
TOTAL	13 227,88 €	13 181,99 €

VANDALISME A LA SALLE POLYVALENTE - REMBOURSEMENTS ARRHS ET LOCATION

Le coffret d'alimentation électrique de la salle polyvalente a été vandalisé, ce qui a causé une surcharge d'électricité et endommagé les équipe-

Délibérations

ments de la salle. A partir de la date de constat du vandalisme, le 24 janvier 2020, la salle polyvalente n'était plus disponible à la location, si bien que les locations qui ont dû être annulées du fait de l'indisponibilité de la salle. Le Conseil Municipal décide de procéder au remboursement des sommes perçues au titre des arrhes et des soldes des locations à partir du 24 janvier 2020, lorsque les locations ont dû être annulées

MESURES EXCEPTIONNELLES COVID-19 - RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE REMBOURSEMENT ARRHE ET LOCATIONS

Face à la pandémie de COVID-19, suite aux annonces gouvernementales du 12 mars 2020, et à la déclaration d'état d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 prolongé jusqu'au 10 juillet 2020, la salle polyvalente est exceptionnellement fermée à la location à partir du 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre. Les locations initialement prévues ont été soit reportées quand cela était possible pour les locataires, soit annulées. Le Conseil Municipal décide de procéder au remboursement des sommes perçues au titre des arrhes et des soldes des locations, quand les locations ont été annulées.

MESURES EXCEPTIONNELLES COVID-19 - GRATUITÉ DES LOYERS POUR LES ARTISANS LOCATAIRES DES LOCAUX COMMUNAUX

Face à la pandémie de COVID-19, et afin de soutenir les acteurs économiques locaux, le Conseil Municipal décide de procéder à la gratuité des loyers aux entreprises locataires de locaux communaux pour 9 mois, du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020.

MESURES EXCEPTIONNELLES COVID-19 - PROLONGATION DE 6 MOIS DES ABONNEMENTS A LA MEDIATHEQUE

Face à la pandémie de COVID-19, la médiathèque a été fermée au public le 16 mars 2020. Sa réouverture progressive est prévue courant juin. Compte tenu de cette période de fermeture au public, le Conseil Municipal décide de procéder à une prolongation 6 mois des abonnements en cours au 16 mars 2020.

BUDGET LOTISSEMENT DU TUMULUS - BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Trésorier présente, au Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif 2020 pour le lotissement du Tumulus qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour la section d'investissement, à la somme de 253 640,88€ et pour la section de fonctionnement à la somme de 287 855,66 €.

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2020 du lotissement du Tumulus, tel que présenté.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ils s'établissent comme suit, pour 2020 :

Libellé	Taux 2020
Taxe d'habitation	16,30 %
Taxe foncière (bâti)	18,65 %
Taxe foncière (non bâti)	45,29 %

BUDGET GLOBAL - BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Trésorier présente, au Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif Global 2020 qui s'équilibre pour la section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 591 746,63 €. Pour la section de fonctionnement, le Budget Primitif Global 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 690 754,72 €.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Gaulin), vote le Budget Primitif Global 2020, tel que présenté.

III. Conseil Municipal du 3 juillet 2020

Présents : M. Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, M. Jean-Marie MEILLERAY, Mme Agnès ELINE, M. Christian COUPARD, Mme Marie DONAGHY, M. Julien COLIN, Mme Véronique DROUET, M. Bertrand CHAUVET, Mme Anne-Sophie MOREL, M. Patrick ROUTURIER, Mme Sonia BASSIN, M. Gilles COUANAUT, Mme Maryvonne GAUVIN, M. Philippe GERARD

Secrétaire de séance : Mme Marie DONAGHY, plus jeune conseillère municipale

ELECTION DU MAIRE

Mme Maryvonne GAUVIN, doyenne d'âge de la séance procède à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre quinze conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie. Elle invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs : M. Philippe GERARD et M. Bertrand CHAUVET.

Après un appel de candidatures, Jean Yves COLLEAUX se déclare candidat, puis il est procédé au vote.

..... Délibérations

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	8

M. Jean Yves COLLEAUX, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (M. Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN, M. Philippe GERARD) décide de créer quatre postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Une liste des 4 candidats est déposée : Andrée LE ROUX - Jean-Marie MEILLERAY - Agnès ELINE - Christian COUPARD

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	8

La liste de Mme Andrée LE ROUX ayant obtenu 12 voix, les candidats figurant sur cette liste sont proclamés adjoints et immédiatement installés dans leur fonction, et prennent rang dans l'ordre de la liste :

- 1^{er} adjoint Andrée LE ROUX
- 2^{ème} adjoint Jean-Marie MEILLERAY
- 3^{ème} adjoint Agnès ELINE
- 4^{ème} adjoint Christian COUPARD

IV. Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Présents : M. Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, M. Jean-Marie MEILLERAY, Mme Agnès ELINE, M. Christian COUPARD, M. Patrick ROUTURIER, M. Bertrand CHAUVET, Mme Véronique DROUET (arrivée entre le 2^{ème} et le 3^{ème} point de l'ordre du jour), Mme Anne-Sophie MOREL, Mme Sonia BASSIN, M. Julien COLIN, Mme Marie DONAGHY (arrivée entre le 2^{ème} et le 3^{ème} point de l'ordre du jour), Mme Maryvonne GAUVIN, M. Philippe GERARD, M. Gilles COUANAULT

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Conseil Municipal fixe comme suit le montant des indemnités des élus :

- Maire : 46,44% de l'IBT
- Adjoint : 17,82% de l'IBT chacun
- Conseillers : 1,308% de l'IBT chacun

Le versement des indemnités au Maire et aux adjoints est mensualisé. Pour les conseillers municipaux, le versement des indemnités est effectué deux fois par an et interviendra en juin et en décembre.

Tableau des indemnités pour les membres du conseil

Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM	% de l'IBT
Maire	M.	COLLEAUX Jean Yves	46,44
Premier adjoint	Mme	LE ROUX Andrée	17,82
Deuxième adjoint	M.	MEILLERAY Jean-Marie	17,82
Troisième adjoint	Mme	ELINE Agnès	17,82
Quatrième adjoint	M.	COUPARD Christian	17,82
Conseiller municipal	M.	ROUTURIER Patrick	1,308
Conseiller municipal	M.	CHAUVET Bertrand	1,308
Conseiller municipal	Mme	DROUET Véronique	1,308
Conseiller municipal	Mme	MOREL Anne-Sophie	1,308
Conseiller municipal	Mme	BASSIN Sonia	1,308
Conseiller municipal	M.	COLIN Julien	1,308
Conseiller municipal	Mme	DONAGHY Marie	1,308
Conseiller municipal	Mme	GAUVIN Maryvonne	1,308
Conseiller municipal	M.	GÉRARD Philippe	1,308
Conseiller municipal	M.	COUANAULT Gilles	1,308

DELEGATIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal donne au Maire les délégations suivantes pour la durée de son mandat :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, c'est-à-dire de négocier, conclure, réviser, mettre fin à toute convention et avenant portant location des biens mobiliers et immobiliers appartenant au domaine privé et public de la commune et à prendre à bail tous biens immobiliers pour le compte de la commune ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Délibérations

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

CCAS - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) est administré par un conseil d'administration composé, pour moitié, d'élus de la Commune et, pour moitié, de personnes nommées par le Maire pour leur compétence. Ces dernières sont choisies parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre de membres siégeant à la Commission Administrative du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal fixe à 8 (huit), en plus du Maire, le nombre de membres siégeant à la Commission Administrative du C.C.A.S. (4 membres élus par le Conseil Municipal, plus le Maire et 4 membres nommés par le Maire).

CCAS - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose : « Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. »

Chaque groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Une seule liste se présente, la liste de Jean Yves COLLEAUX composée de : Agnès ELINE, Andrée LE ROUX, Anne-Sophie MOREL, Maryvonne GAUVIN
Résultats du vote : 15 voix pour la Liste de Jean Yves COLLEAUX

Sont élues pour faire partie de la Commission Administrative du CCAS, en tant que membres du Conseil Municipal (en plus du Maire) : Agnès ELINE, Andrée LE ROUX, Anne-Sophie MOREL, Maryvonne GAUVIN

COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent ou non. Elles doivent être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, une pondération qui reflète la composition de l'assemblée délibérante. Le Maire est président de droit de toutes les commissions municipales.

La représentation proportionnelle est de 80 % à la liste majoritaire et 20 % à la liste minoritaire.

Le Conseil Municipal fixe à 5 (cinq), le nombre de conseillers municipaux composant chaque commission municipale et arrête comme suit la composition des commissions municipales, le Maire étant président de droit de toutes les commissions :

Commission communication, vie associative	Andrée LE ROUX, Patrick ROUTURIER, Sonia BASSIN, Véronique DROUET, Gilles COUANAULT
Commission jeunesse, affaires scolaires, sport	Christian COUPARD, Andrée LE ROUX, Anne-Sophie MOREL, Julien COLIN, Gilles COUANAULT
Commission culture, patrimoine, tourisme	Andrée LE ROUX, Bertrand CHAUVET, Patrick ROUTURIER, Marie DONAGHY, Maryvonne GAUVIN
Commission affaires sociales	Agnès ELINE, Andrée LE ROUX, Anne-Sophie MOREL, Christian COUPARD, Maryvonne GAUVIN
Commission bâtiment, urbanisme, voirie, environnement	Jean-Marie MEILLERAY, Bertrand CHAUVET, Sonia BASSIN, Julien COLIN, Philippe GERARD

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offre d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 3 membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il n'est présentée qu'une seule liste de candidats composée de : Jean-Marie MEILLERAY, Bertrand CHAUVET, Andrée LE ROUX (titulaires) et Patrick ROUTURIER, Sonia BASSIN, Gilles COUANAULT (suppléants).

Sont ainsi déclarés élus, par 14 voix pour et 1 abstention (Maryvonne GAUVIN) : M. Jean-Marie MEILLERAY, M. Bertrand CHAUVET, Mme Andrée LE ROUX, membres titulaires

M. Patrick ROUTURIER, Mme Sonia BASSIN, M. Gilles COUANAULT membres suppléants, pour faire partie, avec M. le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres.

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

Le Conseil Municipal désigne, pour la commission de révision des listes électorales, les cinq membres suivants : M. Patrick ROUTURIER, M. Bertrand CHAUVET, Mme Véronique DROUET, Mme Maryvonne GAUVIN, M. Philippe GERARD.

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Gilles COUANAULT et Maryvonne GAUVIN) décide de fixer à 3 (trois) le nombre de commissions extra-municipales intitulées Commission Petite enfance, affaires scolaires et périscolaires, Commission Aménagement cœur de village et mobilités et Commission Environnement.

CPRB - COMMUNES DU PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE - ELECTION DE 2 DELEGUES ET 1 SUPPLEANT

Le Conseil Municipal élit les représentants M. Jean Yves COLLEAUX et Mme Andrée LE ROUX, délégués et M. Bertrand CHAUVET, suppléant.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES (SDE35) - ELECTION D'UN DELEGUE

Le Conseil Municipal élit M. Jean Yves COLLEAUX comme délégué au SDE35.

CONSEIL D'ECOLE LEO FERRE - ELECTION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil Municipal élit Mme Andrée LE ROUX comme représentante au conseil d'école.

CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE) - ELECTION D'UN DELEGUE

Le Conseil Municipal élit Mme Agnès ELINE comme déléguée au CNAS.

FOURRIERE ANIMALE CHENIL SERVICE - ELECTION D'UN DELEGUE

Le Conseil Municipal élit M. Jean-Marie MEILLERAY comme délégué à Chenil service.

OBJET - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal propose à la Direction Régionale des Finances Publiques, la liste de contribuables susceptibles de faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs :

AMOSSE Annie - 4 la Glénais - Langon	LAMBERT Paul - 64 la Louzais - Langon
CHAUVET Marie Andrée - la Mouchais - Langon	LEFEBVRE Micheline - 90 Port de Roche - Langon
DAVID Gérard - le Clos de la Grée - Langon	LOUANTIER Jean - 3 rue du Bézy - Langon
FEVRIER Jean-Marie - 4 rue du Bézy - Langon	MAGOGA Sylvain - 5 rue du Bézy - Langon
FOSSÉ Michel - 3 la Bossuais - Langon	MEILLERAY Louis - 4 rue de Beslé - Langon
GAUVIN Philippe - 2 Radineuf - Langon	PERRIGUE Jean - 14 Vallée de Montenac - Langon
GUERIN Bernard - 18 le Brulay - Langon	PLESSIS Pierrick - 1 rue des Ardoisières - Langon
JALLU Françoise - 25 le Coudrais - Langon	RENOUARD Philippe - 2 rue la Croix St Michel - Langon
JAN Nathalie - la Couarde - Langon	RIO Hélène - 3 le Chêne Mort - Langon
JOUADE Antoine - 10 la Mouchais - Langon	RONDEAU Olivier - rue du Moulin - Langon
KERAVEL Philippe - 3 rue des Demoiselles - Langon	ROUINSARD Bertrand - la Lande de Musson - Langon
LAIGLE Guylène - 2 Bernuit - Langon	TUAL Fabien - 5 Vallée de Montenac - Langon

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS ET ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX

Le Conseil Municipal va procéder à la désignation des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales. Avant l'ouverture du scrutin, le maire constate qu'une liste de candidats a été déposée : liste "J'aime Langon". Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	12

La liste "J'aime Langon" obtient 12 suffrages.

Le maire proclame élus délégués les candidats de la liste "J'aime Langon" : M. Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, M. Jean-Marie MEILLERAY. Ensuite, le maire proclame élus suppléants les autres candidats : Mme Anne-Sophie MOREL, M. Patrick ROUTURIER, Mme Agnès ELINE.

TRANSFERT DE COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES

Le Conseil Municipal approuve le principe de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines, sur le périmètre établi des canalisations des bourgs principaux seulement, à compter du 1er janvier 2020, approuve le principe de gestion budgétaire à l'échelle communale, prend acte que la convention avec REDON Agglomération sera formalisée au second semestre 2020.

V. Conseil Municipal du 27 août 2020

Présents : M. Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, M. Jean-Marie MEILLERAY, Mme Agnès ELINE, M. Christian COUPARD, M. Patrick ROUTURIER, Mme Véronique DROUET, Mme Anne-Sophie MOREL, Mme Sonia BASSIN, M. Julien COLIN, Mme Marie DONAGHY (arrivée après l'approbation du compte-rendu du 10 juillet 2020), Mme Maryvonne GAUVIN, M. Philippe GERARD, M. Gilles COUANAULT

Absent excusé : M. Bertrand CHAUVET

CORRESPONDANT DEFENSE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

La mission du correspondant défense s'articule autour de trois axes :

- le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national : recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), enseignement de la défense ;

Délibérations

- l'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau de service national et le Centre local d'information et de recrutement des forces armées ;
- la solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre. Le Conseil Municipal désigne Jean Yves COLLEAUX en tant que correspondant défense de la commune de Langon.

REGLEMENT DU CIMETIERE - MODIFICATION

Le règlement du cimetière prévoit dans son chapitre 2 : Caveaux et monuments sur les concessions, Article 27, que les dimensions extérieures des caveaux sont au maximum 105x230 cm, y compris les semelles. Les entreprises intervenant sur le cimetière de Langon précisent que le fabricant a modifié les dimensions de caveau et de dalle de couverture. Les dalles de couvertures sont au maximum de 107x240 cm. Le Conseil Municipal valide la modification de l'article 27 du règlement du cimetière.

CPIE DE ST JUST - TRAVAUX D'INSERTION 2020

La Commune a participé au financement des chantiers d'insertion du CPIE de Saint-Just, pour un montant de 6 799,98 €, en 2019, afin d'effectuer le nettoyage des sentiers. Redon Agglomération demande aux communes brétiliennes de participer, en 2020, au financement des chantiers d'insertion du CPIE de Saint-Just, sur les mêmes bases qu'en 2019. Le Conseil Municipal s'engage à faire appel aux chantiers d'insertion du CPIE de Saint-Just pour des travaux d'entretien, sur un montant de 6 799,98 € pour l'année 2020.

CHARTRE DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Afin de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement des commissions extra-municipales, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 3 voix contre (Mme Gauvin, M. Gérard, M. Couanault) valide la charte des commissions extra-municipales.

MAIRIE - INFORMATIQUE

Chaque membre du Conseil Municipal doit disposer d'une adresse électronique sécurisée pour toutes les communications concernant la commune (conseil municipal, commissions municipales, etc.). Cette adresse, propre à chaque élu, sera accessible depuis tout support numérique, c'est-à-dire, un téléphone portable, une tablette, un ordinateur, au choix de l'élu. Les données seront stockées et sauvegardées à distance.

La société TBI qui gère le parc informatique de la mairie, propose la mise en place de la solution pour un montant total de 4 231,80 € TTC. Le Conseil Municipal valide la mise en œuvre de l'infrastructure office 365 pour un montant de 4 231,80 € TTC.

BATIMENT DE L'ANCIENNE ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT

Le Conseil Municipal souhaite se doter d'un bien immobilier pour le transfert de l'école publique et donne son accord à l'acquisition par la commune des bâtiments de l'ancienne école Saint-Marcellin Champagnat, propriété bâtie sise 3 rue de Renac, 35660 Langon, cadastrée ZV 207, ZV 218 et ZV 219 d'une superficie totale de 7641 m².

Le Conseil Municipal charge le Maire de conduire les négociations en vue de l'achat de ce bien immobilier aux conditions qu'il propose, soit un achat à 131 000 € HT et hors frais (estimation des domaines).

L'ensemble de bâtiments anciens en pierre sous couverture ardoise comprend 2 bâtiments :

- Un bâtiment principal édifié sur 2 niveaux au centre, avec une aile de plain-pied de chaque côté et comprenant :

- au rez-de-chaussée : 3 salles de classes en enfilade, 1 autre pièce, la cuisine, le réfectoire, un bureau, un cellier et les sanitaires

- à l'étage : 3 salles de classes et des sanitaires

- Un bâtiment secondaire sur 2 niveaux comprenant :

- au rez-de-chaussée : une grande pièce, une pièce plus petite et des sanitaires

- à l'étage : 2 salles de classes, une autre pièce et des sanitaires

Espaces verts et cour aménagée en terrain de sports

Le propriétaire présumé est l'association Clément Emile Roques à RENNES (35).

BUDGET GLOBAL 2020 - DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n°1 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES :

AUGMENTATION DE CREDIT CHAPITRE

16- Emprunts et dettes assimilées Article 1641 :

Emprunts en euro + 1 600 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES :

DIMINUTION DE CREDIT CHAPITRE 23 -

Immobilisations en cours Article 2313 :

Construction - 1 600 €

ASSOCIATION ESPERANCE DE LANGON - SUBVENTION

L'association Espérance de Langon sollicite une subvention de 3000 € pour l'ensemble de ses sections (hors compétition de Cyclo-cross dont une subvention de 1200€ a été attribuée au conseil municipal du 11 juin 2020). M. le Maire propose une subvention d'un montant de 1570 € correspondant à l'achat d'équipements de foot.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 4 abstentions (Mme Gauvin, M. Gérard, M. Couanault, M. Meilleray) décide d'attribuer la subvention pour un montant de 1570 € à l'Espérance de Langon.

MARCHE DE PRODUCTEURS LOCAUX

L'association « Les Agités du Local » a sollicité la commune pour implanter, à Langon et à Brain sur Vilaine, un marché bimensuel les dimanches matin. Le Conseil Municipal a émis, dans un premier temps, un avis favorable sur le principe de création d'un marché communal lors de sa séance du 13 février 2020. Par courrier du 24 août 2020, l'association « Les Agités du Local » précise ne pas maintenir sa demande de marché communal sur Langon les dimanches matin puisque d'autres projets sont à l'étude et portés par d'autres acteurs.

Le Conseil Municipal décide, à la demande du porteur de projet « les Agités du Local », de ne pas poursuivre les démarches pour la création d'un marché communal à Langon, les dimanches matin.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Dossier proposé par Me CAROFF, notaire à REDON (35) : Vente de la propriété bâtie, sise au 33 Grande Rue, cadastrée AB n°411 d'une superficie totale de 00ha 01a 87ca

Le Conseil Municipal décide de préempter auprès du Notaire pour acquérir cette propriété bâtie pour la somme de 10 000 € HT et hors frais.

REDON AGGLOMERATION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

Le Conseil Municipal désigne Jean Yves COLLEAUX titulaire et Andrée LE ROUX suppléante comme représentants à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

REDON AGGLOMERATION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CIID (COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS)

REDON Agglomération dispose d'un délai de 3 mois à compter de l'installation du Conseil Communautaire, pour proposer une liste de 20 noms aux

postes de titulaires et de suppléants à la commission intercommunale des impôts directs créée par délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2011.

Les communes membres désignent deux représentants en précisant le nom et le prénom de chaque personne, leur date de naissance, leur adresse, et la catégorie de contribuable à laquelle ils appartiennent (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti, taxe sur le foncier bâti et cotisation foncière des entreprises).

Le Conseil Municipal désigne Andrée LE ROUX titulaire et Jean Yves COLLEAUX suppléant comme représentants à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs).

Prénom - NOM	Date de naissance	Adresse	TH	TFNB	TFB
Andrée LE ROUX	10/04/1954	7 la Vallée de Montenac 35660 LANGON	X	X	X
Jean Yves COLLEAUX	02/11/1956	37 rue de Renac 35660 LANGON	X	X	X

REDON AGGLOMERATION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'EXPLOITATION - REGIE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal désigne Jean-Marie MEILLERAY titulaire et Bertrand CHAUVET suppléant comme représentants au Conseil d'exploitation - régie assainissement.

REDON AGGLOMERATION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'EXPLOITATION - REGIE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Conseil Municipal désigne Jean-Marie MEILLERAY titulaire et Bertrand CHAUVET suppléant comme représentants au Conseil d'exploitation - régie service public de collecte des déchets ménagers et assimilés.

REDON AGGLOMERATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST (SMGBO)

Le Conseil Municipal désigne Jean Yves COLLEAUX comme représentant suppléant au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO).

REDON AGGLOMERATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'EPTB VILAINE - COMMISSION TERRITORIALE - UNITE DE GESTION VILAINE AVAL MUTUALISEE

Le Conseil Municipal désigne Jean Yves COLLEAUX comme représentant titulaire à l'EPTB Vilaine - Commission Territoriale - Unité de Gestion Vilaine Aval mutualisée.

REDON AGGLOMERATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SDE35 - COMMISSION CONSULTATIVE

Le Conseil Municipal désigne Jean Yves COLLEAUX comme représentant titulaire au SDE35 - Commission Consultative.

REDON AGGLOMERATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE DIRECTION - OFFICE DE TOURISME PAYS DE REDON

Le Conseil Municipal désigne Andrée LE ROUX comme représentante suppléante au Comité de Direction - Office de Tourisme Pays de Redon.

REDON AGGLOMERATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE REGIONAL DU TOURISME BRETAGNE

Le Conseil Municipal désigne Andrée LE ROUX comme représentante titulaire au Comité Régional du Tourisme Bretagne.

VI. Conseil Municipal du 22 septembre 2020

Présents : M. Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, M. Jean-Marie MEILLERAY, Mme Agnès ELINE, M. Christian COUPARD, M. Patrick ROUTURIER, M. Bertrand CHAUVET, Mme Véronique DROUET, Mme Anne-Sophie MOREL, M. Julien COLIN, Mme Marie DONAGHY, Mme Maryvonne GAUVIN, M. Philippe GERARD, M. Gilles COUANAULT

Absente excusée : Mme Sonia BASSIN (pouvoir à Jean Yves COLLEAUX)

ECOLE - ACHAT DE MOBILIER POUR LA NOUVELLE CLASSE

Suite à l'ouverture de la cinquième classe à l'école publique Léo Ferré, des besoins matériels sont nécessaires pour équiper la nouvelle classe. Du matériel en stock a été remobilisé (tables, chaises, bancs) mais il convient d'équiper la deuxième classe de maternelle, notamment en rangements (2 meubles avec bacs de rangement) et équipements divers (chariot sèche dessin, piste graphique, miroir, horloge, massicot, casques audio).

Le montant total de l'investissement est de 1912,77€ HT (2295,32€ TTC).

Le Conseil Municipal valide l'investissement pour l'équipement de la cinquième classe.

ECOLE - EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA NOUVELLE CLASSE

Les classes de l'école publique Léo Ferré sont équipées numériquement depuis 2018. L'ouverture de la nouvelle classe et le déménagement de la classe des CM1-CM2 à l'étage du bâtiment le plus récent nécessite la mise en place de la classe numérique avec l'équipement informatique nécessaire (tableau interactif, vidéoprojecteur, ordinateur portable pour l'enseignante).

La société TBI propose un équipement complet de la classe pour un montant total de 3085,09€ HT (3702,11€ TTC).

Le Conseil Municipal valide l'investissement pour la classe numérique.

ECOLE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX

Des travaux d'aménagement sont nécessaires au niveau de la garderie et de la classe des maternelles qui lui est attenante dans le bâtiment le plus ancien de l'école publique. La société Bodiguel-Gauvin propose de réaliser l'ensemble des travaux et aménagements pendant les vacances de la Toussaint : renfort et réparation des rampes et balustres ; création d'une ouverture entre la classe et la garderie avec bloc-porte sécurisé ; réalisation de 2 grands placards muraux sur-mesure dans la salle de garderie et d'un grand placard mural sur-mesure dans la classe de maternelle, pour un montant total de 5164,57 € HT (6197,48€ TTC).

Le Conseil Municipal valide l'investissement pour les travaux et aménagements de l'école publique Léo Ferré.

PERSONNEL COMMUNAL - ATSEM - AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Pour assister l'enseignante de la nouvelle classe de maternelle, il convient de fournir un renfort en Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM). Le Conseil Municipal valide l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de 14,77/35 à 18,02/35 pour la fonction d'ATSEM.

VII. Conseil Municipal du 12 novembre 2020

Présents : M. Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, M. Jean-Marie MEILLERAY, Mme Agnès ELINE, M. Christian COUPARD, M. Patrick ROUTURIER, M. Bertrand CHAUVET, M. Bertrand ROUINSARD, Mme Véronique DROUET, Mme Anne-Sophie MOREL, M. Julien COLIN, Mme Marie DONAGHY, Mme Maryvonne GAUVIN, M. Philippe GERARD

Absent excusé : M. Gilles COUANAULT (pouvoir à Philippe GERARD)

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Sonia BASSIN, un siège de conseiller municipal devient vacant. Dans sa lettre datée du 24 septembre 2020 adressée à M. le Maire, reçue en mairie le 28 septembre 2020, et transmise en préfecture, Madame Sonia BASSIN renonce de façon expresse à son mandat de conseillère municipale. Aux termes de l'article L270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à ces dispositions, Monsieur Bertrand ROUINSARD candidat suivant de la liste « J'aime Langon » est installé en qualité de conseiller municipal et convoqué au Conseil Municipal du 12 novembre 2020.

Le tableau du Conseil Municipal est modifié comme suit :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	COLLEAUX Jean Yves	02/11/1956	28 juin 2020	363
Premier adjoint	Mme	LE ROUX Andrée	10/04/1954	28 juin 2020	363
Deuxième adjoint	M.	MEILLERAY Jean-Marie	07/04/1956	28 juin 2020	363
Troisième adjoint	Mme	ELINE Agnès	09/03/1971	28 juin 2020	363
Quatrième adjoint	M.	COUPARD Christian	14/06/1969	28 juin 2020	363
Conseiller municipal	M.	ROUTURIER Patrick	18/10/1949	28 juin 2020	363
Conseiller municipal	M.	CHAUVET Bertrand	10/02/1954	28 juin 2020	363
Conseiller municipal	M.	ROUINSARD Bertrand	28/05/1955	28 juin 2020	363
Conseiller municipal	Mme	DROUET Véronique	06/12/1961	28 juin 2020	363
Conseiller municipal	Mme	MOREL Anne-Sophie	06/12/1976	28 juin 2020	363
Conseiller municipal	M.	COLIN Julien	16/08/1985	28 juin 2020	363
Conseiller municipal	Mme	DONAGHY Marie	17/02/1987	28 juin 2020	363
Conseiller municipal	Mme	GAUVIN Maryvonne	02/04/1948	28 juin 2020	292
Conseiller municipal	M.	GÉRARD Philippe	30/08/1958	28 juin 2020	292
Conseiller municipal	M.	COUANAULT Gilles	23/06/1967	28 juin 2020	292

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Par délibération n°2020-045, le Conseil municipal a adopté la création et la composition de 5 commissions municipales permanentes. Madame Sonia BASSIN a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale le 28 septembre 2020, elle est remplacée par Monsieur Bertrand ROUINSARD. La composition des commissions municipales « communication, vie associative » et « bâtiment, urbanisme, voirie, environnement » est modifiée comme suit :

Commission communication, vie associative	Andrée LE ROUX, Patrick ROUTURIER, Bertrand ROUINSARD, Véronique DROUET, Gilles COUANAULT
Commission bâtiment, urbanisme, voirie, environnement	Jean-Marie MEILLERAY, Bertrand CHAUVET, Véronique DROUET, Julien COLIN, Philippe GÉRARD

La composition des autres commissions figurant dans la délibération n°2020-045 demeure inchangée.

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Après un appel à candidature largement communiqué et qui s'est terminé le 15 octobre 2020, il convient de désigner les 2 référents « élu » et « non élu » ainsi que les 10 membres composant chacune des 3 commissions extra-municipales.

Le bilan est le suivant :

- Commission Petite enfance, affaires scolaires et périscolaires : 14 candidats éligibles
- Commission Aménagement cœur de village et mobilités : 24 candidats éligibles
- Commission Environnement : 23 candidats éligibles

Par éligible s'entend que le candidat est inscrit sur la liste électorale, conformément à la charte des commissions extra-municipales validée par délibération n°2020-062.

Les référents des commissions extra-municipales sont les suivants.

Commission	Référent « élu »	Référent « non élu »
Petite enfance, affaires scolaires et périscolaires	Julien COLIN	Eve GAULIN
Aménagement cœur de village et mobilités	Marie DONAGHY	Jean-Philippe DUSART
Environnement	Bertrand CHAUVET	Pasquale BRÉGER

Les 10 membres composant chaque commission sont les suivants.

Membres de la commission Petite enfance, affaires scolaires et périscolaires	Membres de la commission Aménagement cœur de village et mobilités	Membres de la commission Environnement
BARBU Viviane	DOUARD Joseph	BRUNARD Régine
COLIN Emilie	FILLOUX Typhène	DANIEL Laura
FILLOUX Typhène	GANACHE Jacky	HURET Yoan
GAUVIN Marine	GAULIN Eve	JOLIVET Alexandre
GUERIN Marie Annick	KERRIEN Yann	KERRIEN Yann
LAINÉ Barbara	LAILLER Patrick	LAINÉ Barbara
MARTIN Alexandra	LEGEARD HERVE Catherine	MOQUET Didier
RIO Hélène	PASQUET Fabien	PASQUET Fabien
TYSOWSKI Tabéa	RENOUARD Philippe	PAUMEAU Gaston
ZIRONDOLI Julien	TYSOWSKI Tabéa	PONDARD Marie Jeanne

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du conseil municipal.

CONVENTION D'OBJECTIFS : MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE D'ILLE-ET-VILAINE

La convention a pour objet de définir la nature, les conditions et les modalités de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine, l'EPCI et les communes brétiliennes de l'EPCI exerçant une compétence de lecture publique.

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de lecture publique du Département et de Redon Agglomération. Pour la commune de Langon, il s'agit de mettre en œuvre une nouvelle politique de lecture publique et

Délibérations

de développer les animations en orientant la stratégie vers le numérique et d'élargissement des publics : faciliter l'accès à un maximum de lecteurs, par des plages horaires adaptées (la médiathèque propose trois plages d'ouverture par semaine, représentant un total hebdomadaire de 9 heures incluant l'accueil de classe. Elle est ouverte notamment le mercredi après-midi et le samedi matin, jours plus fréquentés),

- installer et mettre à disposition du public, un ou plusieurs ordinateurs,
- instaurer le portage de livres pour les personnes fragiles, âgées ou isolées.

Dans ce cadre, la commune s'engage à :

- travailler en réseau et développer la mutualisation au niveau de l'intercommunalité,
- faciliter toute action commune avec les bibliothèques-relais du même réseau (communes proches géographiquement), notamment en mettant à disposition un véhicule pour faciliter les déplacements des bibliothécaires (professionnels ou bénévoles) ou en prenant en charge les frais occasionnés par ces déplacements,
- inscrire annuellement un montant minimum de 1,50 euros par habitant pour acquérir régulièrement des documents et autres supports numériques (DVD),
- accorder la gratuité des inscriptions aux assistantes maternelles afin de faciliter l'appropriation de la lecture par les tout-petits,
- participer aux animations (Prix des lecteurs, Le printemps en poésie, Expositions, etc.),
- assurer les biens et les personnes.

ACHAT ET FINANCEMENT DE LA PROPRIÉTÉ 33 GRANDE RUE

Par délibération n°2020-069, la commune a préempté auprès du notaire pour acquérir la propriété bâtie, sise au 33 Grande Rue, cadastrée AB n°411 d'une superficie totale de 00ha 01a 87ca au prix de 10 000 euros HT et hors frais. Le plan de financement est le suivant.

Dépenses HT	TOTAL = 10 000 euros	
	Montant de l'investissement	10 000 euros
Recettes HT	TOTAL = 10 000 euros	
	donc Redon Agglomération (Fonds de concours)	5 000 euros
	Autofinancement	5 000 euros

BATIMENT DE L'ANCIENNE ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT

Par délibération n°2020-064, une proposition d'achat des bâtiments de l'ancienne école Saint-Marcellin Champagnat (propriété bâtie sise 3 rue de Renac, 35660 Langon, cadastrée ZV 207, ZV 218 et ZV 219 d'une superficie totale de 7641 m²) a été transmise à l'association Clément Emile Roques à Rennes (35) par courrier en date du 3 septembre 2020 au prix de 131 000 euros HT et hors frais.

Par courriel du 13 octobre 2020, l'association Clément Emile Roques précise qu'elle a étudié la proposition faite par la commune de Langon en conseil d'administration du 8 octobre 2020 et note que l'estimation des Domaines à 131 000 euros est particulièrement faible et souhaite donc une vente avec la marge de 10% prévue, soit 144 000 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'acquisition par la commune de ce bien immobilier au prix de 144 000 euros HT et hors frais.

BUDGET GLOBAL 2020 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n°2 suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT-DEPENSES : AUGMENTATION DE CREDIT - CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles Article 2188 : Autres immobilisations corporelles + 1 000 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT-DEPENSES : AUGMENTATION DE CREDIT - CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles Article 2088 : Autres immobilisations incorporelles + 6 000 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT-DEPENSES : DIMINUTION DE CREDIT CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours Article 2313 : Construction - 7 000 €

PERSONNEL COMMUNAL - POSTE DE DIRECTEUR/TRICE GENERAL/E DES SERVICES

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Contrat à Durée Déterminée de l'agent qui occupe le poste de directrice générale des services arrive à échéance en 2021. Il convient donc de recruter un agent, début 2021.

Il est proposé un emploi permanent de directeur/trice général/e des services, collaborateur/trice direct du Maire et des élus.

Le Conseil Municipal décide de recruter un(e) Directeur(trice) Général(e) des Services, à partir du 1^{er} janvier 2021,

PERSONNEL COMMUNAL - POSTE D'ADJOINT/E SERVICES TECHNIQUES

Le Contrat à Durée Déterminée de l'agent qui occupe le poste d'adjoint des services techniques arrive à échéance le 28 février 2021. Il convient donc de recruter un agent, début 2021.

Il est proposé un emploi permanent d'adjoint/e des services techniques, avec pour mission l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts de la commune.

Le Conseil Municipal décide de recruter un(e) adjoint(e) des services techniques à partir du 1^{er} mars 2021,

Élections Municipales

Jean Yves Colléaux, Maire

Andrée Le Roux 1^{ère} adjointe en charge de la communication, vie associative, culture, patrimoine, tourisme

Jean Marie Meilleray 2^{ème} adjoint en charge des bâtiments, urbanisme, voirie, environnement

Agnès Eline 3^{ème} adjointe en charge des affaires sociales

Christian Coupard 4^{ème} adjoint en charge de la jeunesse, sport, et affaires scolaires

Patrick Routurier Conseiller

Bertrand Chauvet Conseiller

Bertrand Rouinsard Conseiller

Véronique Drouet Conseillère

Anne-sophie Morel Conseillère

Julien Colin, Conseiller

Marie Donaghy, Conseillère

Maryvonne Gauvin, Conseillère

Philippe Gérard, Conseiller

Gilles Couanault, Conseiller

Le 28 juin 2020, avec 55,42% des suffrages exprimés, la liste « j'aime Langon » a gagné le second tour des élections.

« Nous aborderons ce mandat avec la sérénité et l'enthousiasme qui caractérisent une équipe volontaire et dynamique » tels ont été les premiers mots de Jean-Yves Colléaux devenu Maire de Langon.

Sous la direction attentive de Monsieur le Maire, le conseil municipal s'est rapidement mis au travail dès juillet :



- Action, prévention, attention auprès des personnes âgées de la commune
- Achat de l'école Saint Marcellin Champagnat
- Réunions avec 3 assistantes maternelles et la responsable de la PMI pour l'ouverture d'une « maison des assistantes maternelles » qui sera effective début 2021
- Travaux et réaménagement de l'école Léo Ferré avec l'ouverture d'une cinquième classe
- Mise en place de 3 commissions extra-municipales pour travailler ensemble sur 3 thèmes majeurs, aménagement du cœur du village et mobilités, l'environnement, petite enfance ...
- Inventaire du patrimoine langonnais pour l'ouvrir vers le tourisme, rejoindre l'alliance touristique avec St Just, la Chapelle de Brain et Renac
- Un travail est réalisé avec la SNCF, Redon aggro, la région, pour augmenter les arrêts de train

Ce travail continuera de se faire avec tous les langonnais pour construire ensemble une commune ouverte, attractive, dynamique et chaleureuse.

Hommage à Jacques

Jacques Ledivinah s'en est allé.

Tous les membres du conseil municipal et tous les membres d'Arcades sont très tristes de ce départ.

Jacques a toujours été très présent avec nous et très discret. Assidu à la médiathèque, il empruntait livres et DVD et surtout il avait été le créateur du « petit Jules » qui vous a longtemps raconté et expliqué le patrimoine de Langon.

Petit Jules a perdu son papa

Nous avons perdu un ami.

Au revoir Jacques !



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un outil pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Son rôle est de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap.

Le CCAS possède une double fonction : **Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale** (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) **et dispenser l'aide sociale facultative**. Pour les communes de plus de 1500 habitants, il est obligatoire, facultatif pour les communes de moins de 1500 habitants. C'est un établissement administratif public organisé de la façon suivante :

Un président : Le maire de la commune

Un conseil d'administration : Celui-ci est formé à parité d'élus locaux (conseillers municipaux) et de personnes nommées par le maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale.

Dès son installation, la municipalité et le CCAS, face à la crise sanitaire de grande ampleur, ont voulu apporter aide et réconfort aux personnes âgées. Un registre des personnes fragiles, isolées ou handicapées, obligatoire depuis le 1er septembre 2004 que la précédente municipalité n'avait pas mis en place, a été ouvert. Tous les moyens de communication ont été utilisés pour le faire connaître, et pour faciliter cette démarche des attesta-

tions ont été données. Ce registre permet la prévention d'une part et d'autre part de porter secours et assistance à toute personne inscrite si nécessaire. Cette inscription reste facultative, confidentielle, mais nécessaire pour des personnes fragiles, isolées. De nombreuses personnes sont déjà inscrites.

Pour prolonger cette démarche d'aide et d'assistance, une liste de Langonnais et de Langonnaises de plus de 70 ans a été constituée à partir de la liste électorale et des inscriptions au repas annuel, ce qui a permis aux membres du CCAS et de la municipalité de téléphoner à 240 personnes de la commune pour prendre des nouvelles, connaître leur problématique et les inscrire sur le registre s'ils le souhaitent. Ce phoning sera renouvelé régulièrement.

Le protocole sanitaire interdisant le repas annuel des personnes âgées, temps convivial très apprécié, il a été décidé d'offrir un bon d'achat de 20€, à valoir chez tous les commerçants de Langon pour les personnes de plus de 70 ans avant le 15 décembre 2020, accompagné d'une attestation de déplacement et d'un formulaire d'inscription au registre.

Le bien-être et la sécurité des personnes de plus de 70 ans sont une priorité pour la municipalité, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie si vous avez besoin d'assistance au 02 99 08 76 55 .

..... « PAPERNI COIFFURE »



Notre nouveau salon à LANGON a ouvert ses portes.

Patricia, coiffeuse depuis plus de 30 ans, a posé ses valises récemment dans la région de Redon. C'est, dans la continuité de cet emménagement récent, qu'elle ouvre un nouveau salon et souhaite vous accueillir pour vous montrer tout son savoir-faire.

Situé à LANGON, le salon « PAPERNI coiffure », vous propose une ambiance simple, chaleureuse, mais aussi fraîche et moderne, dans lequel on se sent bien ! Ce salon mixte pour hommes, femmes et enfants, vous offre plusieurs types de prestations : coupes, couleurs, mèches, mises en plis, chignons événementiels, permanentes etc...

Il vous sera également possible de varier les plaisirs, puisque Patricia réalise les manucures, pose de vernis simples ou semi-permanents et ceci, parmi un grand choix de teintes.

Patricia est une coiffeuse à l'écoute de ses clients, aimante de son métier. Elle fait aujourd'hui le premier pas dans une nouvelle aventure, parmi nous.

L'ouverture de ce salon s'inscrit dans une période difficile. « PAPERNI Coiffure » est un institut respectant les règles sanitaires, essentielles au bon déroulement de vos soins capillaires et ongulaires.

Malgré ce contexte, l'espérance de vous recevoir est plus forte que jamais.

C'est avec impatience que Patricia vous attend pour vous ouvrir les portes de « PAPERNI Coiffure ».

HORAIRES :

Mardi au Vendredi
9h00-12h00/14h00-19h00
et le Samedi 9h00-12h00

Adresse : **47 grande rue - 35660 LANGON**
Contact : **09.73.50.97.63**



105 petits langonnais ont retrouvé le chemin de l'école en septembre. Au regard du nombre important d'élèves, l'inspection académique a décidé l'ouverture d'une cinquième classe, à la grande joie de la municipalité.

Afin de répondre à ces nouveaux besoins, la municipalité a engagé des travaux importants. L'ensemble de ces travaux sont terminés depuis fin novembre. Rapidité et efficacité de la part de la municipalité, de l'équipe enseignante, des parents d'élèves, des services techniques ont permis l'installation de cette deuxième maternelle dans un temps record.

Bienvenue à Amélie Giffard, nouvelle enseignante qui assurera la direction de cette maternelle.

La municipalité a réorganisé l'école Léo Ferré pour

faire face à la crise sanitaire, désinfection tous les jours par un prestataire extérieur, réaménagement des services périscolaires (cantine et garderie), augmentation du temps de travail pour le personnel communal **et ce pour la sécurité de chacun, enfants, enseignantes, ATSEM et personnel communal.**

La municipalité, sous la houlette de Jean Yves Colléaux, Maire de la commune, a travaillé dès son installation en juillet sur le transfert de l'école, conformément à sa profession de foi. L'achat de l'école St Marcellin Champagnat est en cours et sera finalisé très rapidement pour la somme de 144 000€, suivra une étude du bâtiment permettant des travaux adaptés pour ouvrir une école spacieuse, assurant pleinement l'enseignement et le bien-être des enfants.

Classe de CP



« Dans notre classe de CP, nous cherchons des informations, nous lisons des documentaires, des articles internet, nous écrivons des bilans sur nos découvertes, nous mesurons des longueurs, nous comptons, nous calculons, ... et tout ça selon les questionnements des enfants.

Depuis les dernières vacances, nous sommes devenus des experts en orques, sur les volcans, les arbres de Langon et Van Gogh. Nous avons même dessiné et peint un orque mâle en taille réelle. Mais notre classe n'est pas assez haute pour mettre son aileron de 2m. de haut... Nous avons aussi tenté de peindre comme Van Gogh et tracer le nombre de toiles qu'il a fait dans sa vie. Cela fait beaucoup !

Enfin, nous allons chaque semaine profiter de la forêt de Langon et de ses richesses.

Le protocole ne nous permet pas de voyager hors de Langon, mais nous faisons le maximum pour voyager depuis notre classe et dans le bourg.

La classe des CP.»

TEST PCR - COVID 19 A LANGON

Si vous avez des symptômes, si vous avez été en contact avec une personne positive au coronavirus, vous pouvez faire un test à Langon. Il se fait uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi à partir de 11h ou un peu plus tôt selon le nombre de rdv et selon les disponibilités **au cabinet 3 rue du Bézy.**

Prise de rdv au 02 99 08 64 46.

Les tests doivent être faits avant midi, pour respecter le délai de prise en charge par le laboratoire.

Le masque est obligatoire. Merci de vous munir de votre carte vitale et d'un stylo.



..... CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre marquait l'anniversaire du document signé entre l'Allemagne et la Triple Entente (France, Grande-Bretagne, États-Unis) pendant la première guerre mondiale, un prélude au Traité de Versailles de 1919 qui a suspendu les combats qui faisaient rage depuis quatre ans entre les deux camps. Cette date anniversaire de l'Armistice de 1918 est traditionnellement marquée par une série de cérémonies rendant hommage aux soldats de la Grande Guerre auprès des quelques 30 000 monuments aux morts édifiés dans les villes et villages français

l'entrée au Panthéon de l'écrivain Maurice Genevoix. La cérémonie du dépôt de gerbe sur la tombe du Soldat inconnu par le chef de l'Etat a été organisée «en présence d'un nombre très restreint d'autorités civiles et militaires», comme l'avait expliqué le ministère des Armées. La cérémonie nationale, fermée au public, a été retransmise à la télévision.



La pandémie de coronavirus a perturbé l'agenda des commémorations de l'Armistice du 11 novembre 2020. Ces commémorations étaient marquées par le centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe et par

A Langon, la cérémonie s'est déroulée dans la plus stricte intimité, trois anciens combattants, Monsieur le Maire et deux adjoints ont déposé une gerbe au monument aux morts de Port de Roche en souvenir des morts pour la France et une gerbe au monument aux morts devant l'église en hommage aux langonnais morts pendant la première guerre.



..... UN CABINET DE THÉRAPIES BRÈVES À LANGON

La maison médicale de Langon possède maintenant un cabinet de thérapies brèves où j'exerce depuis fin octobre 2020.

En quoi cela consiste-t'il ?

Mon métier me permet de soulager des personnes souffrant de divers maux et de leur faire découvrir les ressources qu'elles ont déjà en elles. Je leur donne les clefs, leur permettant d'accéder à un mieux-être et de surmonter rapidement leurs difficultés, voire de les supprimer. Bien souvent quelques séances suffisent. Ces thérapies concernent le traitement des angoisses, du stress, des insomnies ou des phobies ou l'arrêt du tabac... On peut travailler entre autres sur la confiance en soi, la gestion des émotions, les peurs, les douleurs chroniques, les troubles alimentaires, les dépressions, le deuil, les préparations mentales aux examens ou la préparation à la naissance...

Je suis praticienne certifiée en PNL (programmation Neuro-Linguistique), Hypnose, RITMO (Retraitement des Informations Traumatiques par les Mouvements Oculaires) apparenté EMDR (Eye Movement Desensitization and Reprocessing), Cohérence Cardiaque et EFT (Emotional Freedom Techniques). J'ai exercé pendant plusieurs années en cabinet en région parisienne et j'ai déménagé en famille à Langon l'été dernier. Grâce à la mairie, j'ai obtenu un local à la maison médicale de Langon.

Je reçois uniquement sur rendez-vous.

N'hésitez pas à m'appeler pour plus de renseignements.

Laurence De Langlois
Téléphone 06 21 95 62 38
Adresse mail lo.delanglois@gmail.com



Les COMMUNES du Patrimoine Rural de BRETAGNE

Fort de la préservation de son patrimoine architectural et paysager, la commune de Langon a obtenu le label des « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » en juillet 2006 et renouvelé en octobre 2020.

Qu'est-ce que le label CPRB ?

Le réseau des CPRB compte, actuellement, 38 communes réparties sur les 4 départements bretons. Ces communes possèdent un patrimoine bâti et paysager de qualité. Les objectifs du label :

- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine tout en respectant le caractère de l'architecture d'origine ;
- Sensibiliser et informer la population à la restauration du patrimoine bâti ;
- Animer par la mise en place de circuits d'interprétation du patrimoine, d'expositions culturelles, artisanales et artistiques ;
- Promouvoir toute activité nouvelle susceptible d'assurer un développement économique, touristique et culturel.

Le label en poche que se passe-t-il pour la commune et ses habitants ?

La municipalité doit engager une démarche de sauvegarde et de valorisation de son patrimoine. Pour y

parvenir, l'association des CPRB apporte une aide technique et financière pour la sauvegarde du bâti traditionnel.

Grâce à ce label, les propriétaires peuvent prétendre à des aides financières du Conseil Régional pour restaurer leur maison (façade, menuiseries, charpente et toiture) si celle-ci a été retenue dans l'étude Label (document consultable en mairie) et si les travaux envisagés respectent le Cahier de Prescriptions Architecturales (voir dans ce même document).

Les taux d'intervention pour le privé sont :
Conseil Régional :
15% avec un seuil minimum de travaux de 5 000 € et un plafond de subvention de 20 000 €.

Un dossier de demande de subvention est à retirer en mairie ou sur le site Internet des CPRB (www.cprb.org).



..... CONCOURS PHOTOS

Les trois labels « Communes du Patrimoine Rural », « Petites Cités de Caractère » et « Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques » de Bretagne, ont organisé la 2e édition du concours photo « Objectif Patrimoines » du 15 mai au 31 août 2020, dans les 90 cités labellisées de Bretagne. Ce concours était ouvert à tous, le thème était l'eau. Le jury, composé de membres des 3 réseaux a retenu 30 photos gagnantes sur 650 reçues, réparties en deux catégories, les moins de 15 ans et les plus de 15 ans. 250 photographes ont répondu présents !

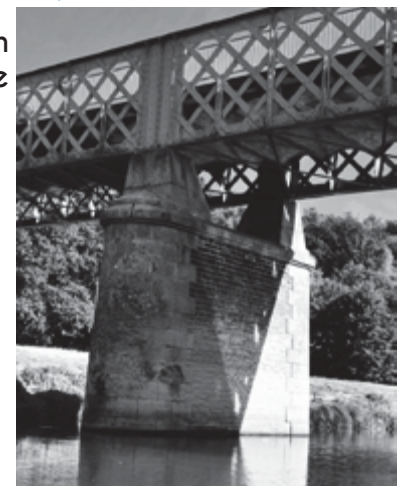
à découvrir sur le site : <http://patrimoines-de-bretagne.fr/resultat-du-concours-photo-2020/>

Nous sommes très fiers que deux langonnais figurent dans la sélection gagnante, félicitations à tous les deux, il s'agit d'Aurélie Garreau-Reine et de Louis Meilleray !



5^{ème} place-Louis Meilleray - Crédit photo Louis Meilleray

*Un grand
bravo
à tous
les deux.*



16^{ème} place- Aurélie Garreau-Reine
Crédit photo Aurélie Garreau-Reine

..... EXPRESSION DE LA MINORITÉ



Langonnaises, Langonnais,

2020 a été une année très particulière. Depuis mars dernier, nous vivons une situation sanitaire exceptionnelle due au virus COVID 19. Les élections municipales ont également été bouleversées par un confinement entre les deux tours. Effectivement, plus de 3 mois ont été nécessaires pour mettre en place le second tour des élections municipales. 2020 a été la fin de 15 années de mandats pour Michel Renoul comme Maire de Langon. Nous ne pouvons que le féliciter et le remercier pour tout ce qu'il a contribué à mettre en place sur la commune de Langon et pour ce qu'il a laissé en matière de trésorerie.

Langon horizon 2026 remercie les électrices et électeurs qui leur ont fait confiance lors de ce scrutin. Au soir du 28 juin, avec 44,58 % voix, nous sommes rentrés dans la minorité, avec trois conseillers municipaux au sein de la nouvelle équipe municipale.

Notre entrée s'est faite dans la minorité dans tous les sens du terme. Malgré un nombre d'électeurs avec un pourcentage 44,58% des suffrages, il nous a été refusé de proposer un conseiller de Langon Horizon 2026 pour se rendre aux élections sénatoriales de septembre, contrairement à l'ancienne mandature où un conseiller de la minorité avait été proposé pour ces élections. Aucune place, même comme suppléant, ne nous a été proposée pour une délégation à Redon Agglomération, d'ailleurs les représentants de la commune ont été désignés sans vote. Et dernièrement, nous n'avons pas été associés pour une présence à la commémoration du 11 novembre. C'est ce que l'on appelle l'ouverture, contrairement à ce qu'avait annoncé M. le Maire au soir de l'élection municipale.

Le 30 octobre, nous avons été prévenus d'une mise en place d'un listing de système d'appel de personnes âgées de plus de 70 ans, ce dernier était à récupérer en mairie le 31 octobre. Suite à l'annonce du second confinement avec limitation des déplacements, nous avons demandé de nous faire parvenir par mail ce listing, mais M. le Maire n'a toujours pas donné suite à notre demande.

Nous aurions aimé être associés à l'appel des personnes âgées et isolées, dans le cadre du Covid, afin de pouvoir leur venir en aide.

Pour cette fin d'année, les membres de la liste Langon horizon 2026 ont une pensée toute particulière pour les personnes seules, isolées en ces temps de confinement. Nous souhaitons à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes tout en respectant les mesures et règles sanitaires.

Langon Horizon 2026

37^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine

Le temps d'un week-end, les bénévoles de l'association Arcades se sont mobilisés pour accueillir les visiteurs dans le respect des recommandations sanitaires en vigueur. Les bénévoles ont donc privilégié les visites par petits groupes restreints.

Lors de ce grand rendez-vous culturel du mois de septembre, le patrimoine de Langon s'est offert dans sa belle diversité aux néophytes comme aux passionnés d'histoire, d'archéologie, d'architecture et d'art venus de Rennes, Vannes, Nantes...



L'association « Les amis de Léo »

Cette association permet de financer des sorties scolaires et activités culturelles pour les élèves de l'école Léo Ferré, l'école publique de Langon. Des parents d'élèves ou d'anciens parents d'élèves en sont membres.

Les valeurs de l'association sont de promouvoir les découvertes culturelles auprès des enfants, favoriser l'égalité entre tous, permettre de la convivialité et du lien social entre les parents.

L'association organise, en lien avec l'équipe enseignante, des spectacles pour les enfants lors de deux temps forts :

- Le goûter de Noël
- La fête de fin d'année scolaire.

Des voyages scolaires sont organisés tous les deux ans, avec une très faible participation financière de chaque famille comme le voyage à Jersey et la classe de Mer.

Pour financer ces animations, des actions locales et conviviales sont organisées :

Le Bal d'Halloween (octobre)

Le ramassage, pressage et vente de jus de pommes (octobre)

Le repas festif (février)

La chasse aux œufs (avril)

La Foire à tout (juin)

La tombola (juin)

La Recycllette (récupération de journaux et magazines tous les 2^{èmes} samedis de chaque mois de 10h à 12h)

Cette année étant spécifique en raison de la situation sanitaire, des ventes à emporter sont prévues pour récolter des fonds, ainsi que la Recycllette qui sera ouverte dès la sortie du confinement.

Pour contacter ou soutenir l'association Les amis de Léo :

Vincent Broussard, Président de l'association

**Ecole publique Léo Ferré,
10 grande rue 35660 Langon
07.64.42.44.63**

Manon Golfier, secrétaire

lesamisdeleo@free.fr ou page Facebook



Union Nationale des Combattants

..... - **AFN - Soldat de France**
- **OPEX - de LANGON**

L'UNC Langon a été créée par Ambroise Harel en 1930*, elle regroupe ceux qui défendent les valeurs de la République en combattant sur les différents théâtres auxquels la France a participé ou participe et en défendant les valeurs via des services civils ou militaires. Son objectif consiste à faire vivre le devoir de mémoire lors des commémorations et dans le cadre d'interventions auprès des publics scolaires et universitaires. Toutes les femmes et tous les hommes qui ont porté l'uniforme pour la défense de la France pendant les conflits ou au titre du service national, les veuves d'anciens combattants et les veuves et orphelins de guerre, peuvent nous rejoindre.

Cette année, en raison du contexte sanitaire, un protocole au format restreint a été mis en place lors des commémorations des 8 mai et 11 novembre. En revanche le 06 août nous avons été nombreux à nous retrouver afin de commémorer l'anniversaire

du massacre commis à Port de Roche. Cette cérémonie a été l'occasion de sortir de l'oubli deux camarades Maurice CENDRE et Amand BLANCHARD « Morts pour la France » ce 06 août 1944 lors d'une mission.

Notre assemblée générale qui s'est déroulée le 14 mars en présence de 36 de ses membres a donné lieu à un changement de bureau, le président étant démissionnaire ; merci Robert pour ton dévouement durant ces huit années.

Le nouveau bureau est composé des membres suivants :

Président : Gilles BOURSIER
Vice-Président : Robert JAQUET
Secrétaire : Jean-Yves GAUVIN
Secrétaire-adjoint : Bernard LENNE
Trésorier : Philippe GAUVIN
Trésorier-adjoint : Jean HEUZE
Porte-drapeau : Jean-Baptiste BASSIN,
Lionel BOUREL

Bonnes fêtes de fin d'année à tous nos membres et souhaitons que 2021 nous permette de renouer avec notre traditionnel repas.

*Source : association ARCADES



..... ESPERANCE

L'association démarre cette année avec un nouveau bureau et de nombreux nouveaux membres (plutôt jeunes et féminins). Nous tenons à remercier tous les bénévoles pour leur temps et leur énergie consacrés à l'association pour la saison passée.

Actuellement, 6 sections sont en activité et une nouvelle démarrera dès la fin du confinement à savoir : la section « Gym Rythmique ».

Nous sommes ouverts à toutes autres activités sportives, si vous avez envie d'animer un sport, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, via l'adresse mail : esperancedelangon@gmail.com

Les différentes sections indiquées ci-dessous sont ouvertes à tous en contrepartie d'une adhésion. N'hésitez pas à venir nous rejoindre aux lieux et horaires indiqués.



ESPERANCE

LES SECTIONS DE L'ESPÉRANCE

HARMONISATION CORPORELLE : Un cours avec différentes méthodes : Feldenkrais, Thérèse Bertherat, exercices de Qi Gong suivant la saison, Do In etc... Tout cela permet au corps de retrouver « fluidité, vitalité, douceur avec soi et tranquillité d'esprit ».

Dans la salle de Gym (31 Rue de Renac) :
le lundi matin de 10h30 à 12h
le lundi soir de 19h à 20h15

Responsable : Annick DAVID : 07 87 73 85 94

TENNIS DE TABLE : A pratiquer en loisir ou en compétition. Actuellement 7 des 11 pratiquants sont en compétition. L'équipe de licenciés inscrite en championnat joue le samedi soir.

Dans la salle des sports :
le mardi de 18h30 à 20h pour les moins de 15 ans

le mardi de 19h à 21h pour les plus de 15 ans
Responsable : Paul JALLU : 06 62 72 82 73

BADMINTON : Chaque mercredi une quinzaine de personnes s'entraînent dans la bonne humeur

Dans la salle des sports :
le mercredi de 19h30 à 21h
Responsable : Germain FEVRIER : 06 66 36 68 28

FOOTBALL : Deux équipes sont inscrites en championnat. L'une en D3 et l'autre en D4. Pour cette nouvelle saison, la section compte 36 joueurs et recherche des joueurs et des dirigeants pour l'arbitrage en touche et centre. Contact : Alain 06.50.38.36.07 ou Thierry 06.21.15.80.14.



Sur le terrain de foot :
le vendredi de 20h à 21h30
Responsable : Alain DIVET : 06 50 38 36 07

PÉTANQUE : Tous les vendredis, entre 18h30 et 22h, il est possible de venir le temps que vous souhaitez pour partager une ou plusieurs parties de boules. Il est organisé au cours de l'année, un concours de pétanque interne à la section, un autre inter-espérance ainsi que le fameux tournoi du 14 juillet ouvert à tout le monde.

Dans le boulodrome (Rue du Tumulus) d'Octobre à mars et à côté du terrain de foot d'avril à Septembre le vendredi entre 18h30 et 22h

Responsable :
Olivier DESCARPENTRIE : 06 35 44 61 70

VTT : Les randonnées VTT ont lieu toute l'année. A partir du moment où vous avez, un VTT, un casque et des gants, vous pouvez venir vous joindre au groupe. Le rythme est adapté en fonction du niveau de chacun. Une randonnée en nocturne aux beaux jours est en réflexion.

Rdv devant le local VTT (Rue du stade - à côté du terrain de foot) : le dimanche à 8h

Responsable :
Philippe MONSTERLEET : 06 15 19 43 95

****NOUVEAU** GYM RYTHMIQUE** : Un supposé mélange entre la gym tonique et la danse, une séance pour se vider la tête et s'amuser tout en faisant travailler son corps.

A la salle de gym (31 Rue de Renac) : le jeudi de 19h à 20h

Responsable : Marine GAUVIN : 06 69 38 30 37

LES MANIFESTATIONS DE 2020 :

En raison du covid-19, la seule manifestation qui a pu avoir lieu en 2020 est le cyclo-cross.



..... ESPERANCE

La section cyclo-cross a été créée en mars 2019 avec pour but de réunir les pratiquants et amoureux du cyclisme, quel que soit leur mode de pratique (route, bmx, vtt, cyclo-cross, piste...) et de relancer l'organisation d'un cyclo-cross, sur la commune. Cette manifestation sportive porte le nom de Michel Pelchat, champion de France 1964 et 1966, puis, champion du monde 1967, décédé accidentellement en 1975. Ce Normand fut le dernier lauréat du cyclo-cross de Langon, en octobre 1964.

Suite à la réussite de cette manifestation le 12 janvier 2020, l'ensemble des acteurs (bénévoles, coureurs, partenaires, Espérance, municipalité) a souhaité repartir pour une seconde édition fixée au 17 janvier 2021.

Responsable : Louis Meilleray :
06 50 35 41 82 - lmeilleray@yahoo.fr

Cyclo-cross
Souvenir Michel Pelchat
LANGON-17 janvier-
Stade municipal
Challenge des sous-bois (40 manche)
13h15: Minimes
14h00: Juniors et dames
14h01: Cadets, cadettes
15h30: Seniors et espoirs
15h00: Epreuve draisiennne [2-4 ans]
Organisé par l'Espérance de Langon et le Redon BC

LES DATES À RETENIR POUR 2021

Le 17/01/2021 : Cyclo-cross

Le 1^{er} samedi soir de mars : Repas à la salle des fêtes

Le jeudi de l'ascension : Tournoi de foot corpo

Début juillet : Randonnée VTT et pédestre

Le 14 juillet : Tournoi de pétanque et de palets

..... ACCA de Langon

Association de chasse communale agréée

Informations sur les battues organisées par l'ACCA

L'ACCA de Langon organise une vingtaine de battues sur une saison de chasse de septembre à mars. Ces battues sont destinées à réguler les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) : sangliers, chevreuils, renards.

De nombreuses plaintes d'agriculteurs et de particuliers nous parviennent régulièrement pour des dégâts sur prairies, céréales, pelouses, plantations et autres. De nombreux accidents de la route sont causés par des sangliers et chevreuils. C'est pour ces différentes raisons que nous organisons des battues, suivant un quota de prélèvement attribué annuellement par la fédération des chasseurs d'Ille et Vilaine (FDC 35).

Nous rencontrons parfois de l'hostilité face à ces

battues, et pourtant elles sont nécessaires **pour réguler** la faune sauvage dans le respect des prélèvements autorisés, nous vous remercions d'essayer de le comprendre.

Antoine Jouadé, Président de l'ACCA
Michel Fossé, secrétaire de l'ACCA



Une école pour Lucie

L'Association UNE ECOLE POUR LUCIE a organisé, à l'automne dernier, l'assemblée générale de l'Association PARATONNERRE à Brain sur Vilaine. Pour rappel, PARATONNERRE est l'association nationale de patients et parents d'enfants touchés par le syndrome de FIRES. Un syndrome qui touche brutalement nos enfants et qui se caractérise par une épilepsie très sévère et des troubles associés. Nous sommes une quinzaine de familles en France. Les associations de patients sont très importantes car elles sont très souvent à l'origine des démarches de recherches, de communication et de soutien.

Ce week-end l'assemblée générale a permis de rassembler 10 FIRES et leurs familles, une occasion privilégiée pour se retrouver, partager, échanger dans une ambiance conviviale et ensoleillée. Un moment privilégié également pour se retrouver, parents, fratries, grands-parents, autour de notre quotidien depuis la maladie.

L'Assemblée Générale s'est déroulée le samedi matin, l'occasion de réélire le bureau mais surtout de présenter le projet de recherche qui se met en place et qui vise à définir l'origine de cette maladie. Pendant ce temps, les jeunes FIRES et frères/sœurs ont partagé un atelier poterie animé par Bruno RONZIER dans une ambiance d'attention et d'entraide.

L'après-midi, F. Wendling, directeur de recherche à l'INSERM de Rennes, nous a présenté son travail sur la prévention des crises partielles d'épilepsie (voir article Ouest-France du 26/11/2019).

La journée s'est poursuivie par un moment de découverte de la culture Bretonne, musique, danse et bien sûr une petite soirée galette.

PARATONNERRE, c'est pour nous une seconde famille : comment mieux se comprendre que d'échanger avec ceux qui vivent la même chose ? C'est pourquoi, l'association UNE ECOLE POUR LUCIE remet chaque année les dons de la soirée galette à PARATONNERRE, ce projet de recherche sur le syndrome se concrétise, grâce à vous tous, par votre soutien sous quelque forme qu'il soit, les petites graines que nous semons commencent à germer.

Cette année, la soirée galette n'aura pas lieu étant donné le contexte sanitaire. Nous espérons vous retrouver l'an prochain !

Nous sommes toujours en recherche de fonds pour Paratonnerre, afin de financer la recherche : subventions ou autres aides, si certains d'entre vous peuvent nous aider dans cette démarche, nous

sommes preneurs de vos conseils et collaboration. Et Lucie ?

Lucie a eu 20 ans cette année, son épilepsie est toujours active et les troubles cognitifs associés très handicapants.

Elle poursuit ses apprentissages adaptés dans un centre spécialisé près de Toulouse et nous sommes dans une démarche active de recherche d'un centre pour adultes qui existe certainement ... Quelque part en France !

Merci pour votre attention, prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent !

L'éclairage du Professeur des Portes

Chef du service de neuropédiatrie, Hôpital Femme Mère Enfant (HFME), Lyon

« FIRES : l'embrassement du cerveau d'un enfant sans histoire. Un incendie qu'on ne sait pas, aujourd'hui, éteindre rapidement. Un syndrome rare, très rare.

Oui, un syndrome et pas une maladie, mais certainement "des maladies", impliquant des dérèglements métaboliques, immunologiques et neurophysiologiques différents selon les enfants. Pour prévenir ces états de mal dévastateurs, ou les arrêter au plus vite, il faut d'abord que l'on comprenne !

Que se passe-t-il ? Quels sont les cellules, les anticorps impliqués dans cette spirale autoentretenue d'hyperexcitabilité cérébrale ? Cette connaissance implique des recherches fondamentales sur des modèles animaux, mais aussi la mise en place d'un registre des enfants concernés pour mettre en œuvre des études cliniques multicentriques. C'est à ce prix que des thérapeutiques innovantes antiépileptiques ou immuno-modulatrices pourront être proposées. Sans oublier les enfants dont le cerveau garde les cicatrices de cet incendie, avec une épilepsie parfois active comme un volcan que l'on croit éteint, et des compétences intellectuelles, motrices, relationnelles plus ou moins chamboulées. Mieux connaître leur évolution et leur trajectoire développementale, est aussi un objectif essentiel pour mieux les accompagner. Le chemin est long, mais grâce à l'association Paratonnerre, familles, médecins, chercheurs, sont mobilisés et le FIRES n'est désormais plus une maladie "orpheline". »

Contact : **Une école pour Lucie**
Christèle GAUVIN-MAILLET,
Présidente et maman de Lucie - **06.84.17.69.71**

Vie Associative

..... ASSOCIATION J'VA TI 2

Cette année 2020, malgré une situation sanitaire exceptionnelle, a été encore prolifique pour l'association J'va ti 2 !

En début d'année, la navette du lundi matin, conduite par Didier Moquet, a permis à 3 personnes, dont la mobilité est très réduite, de se rendre chaque semaine à Redon pour y rencontrer les administrations ou effectuer certains achats impossibles à Langon.

Depuis le 2 juin, et suite au retrait des « Agités du local », J'va ti 2 a mis en place chaque mardi une vente au déballage permettant aux producteurs locaux et aux langonnais de se rencontrer. Elle fut tout d'abord installée chez Eve et Sébastien à l'ancien presbytère puis chez Emmanuelle et Julien, rue de la Bimais, avant de s'implanter définitivement, en octobre, place de l'Eglise. Aujourd'hui, nous comptons en moyenne une quinzaine de stands chaque semaine avec des légumes, du fromage, du pain, du cidre, des pâtes de fruits, du poisson, du vrac... Véritable moment d'échange en ces temps perturbés nous avons pour projet de continuer à la développer en 2021 !

Enfin, nous mettons tout en œuvre pour maintenir le marché de Noël cette année mais nous devons changer de formule. **Il se tiendra le dimanche 20 décembre, place de l'Eglise, de 10H à 17H.**

S'il est encore trop tôt pour évoquer les projets 2021, le bureau J'va ti 2 fourmille d'idées pour Langon et nous espérons que l'année prochaine sera aussi porteuse que les précédentes !

Le bureau J'va ti 2
Président : Antoine Berthier
Vice-Présidente : Valérie Hardy
Secrétaire : Eve Gaulin
Trésorier : Didier Moquet



Association ARCADES

Les périodes de confinement ont obligé l'association Arcades à mettre ses activités en veille. Dans cette période d'incertitude. Il est possible de donner une date de reprise effective notamment en Informatique.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés. Prenez soin de vous et à très bientôt.

..... Club des Ajoncs d'Or

L'association des Ajoncs d'Or qui compte cette année 102 adhérents a été privée de ses activités depuis le 12 mars dernier (repas potée) pour cause de crise sanitaire : plus de rendez-vous hebdomadaire le jeudi après-midi où chacun pouvait se divertir avec différents jeux tout en maintenant des liens sociaux et amicaux, plus de sortie à la journée ni de repas très conviviaux.

On peut dire que 2020 sera une « année blanche » pour le club, mais bien sûr, toutes ces activités reprendront dès que nous en aurons l'autorisation. Aussi, le bureau propose de reporter automatiquement les adhésions de 2020 sur l'année 2021.

*A très bientôt
Prenez soin de vous*



L'association «Ma Batosphère».....

L'association «Ma Batosphère» a été créée le 5 octobre 2020. Ses objectifs sont :

- Informer et faire connaître la maladie SCN8A en France
- Récolter des fonds pour financer les prises en charge en lien avec la pathologie et le matériel spécifique pour une amélioration du quotidien.
- Être repérée pour d'autres aidants ayant un proche avec le même diagnostic.

Une page Facebook est à votre disposition, elle retrace le parcours de Baptiste, petit Langonnais de 3 ans, atteint de la mutation SCN8A, provoquant crises d'épilepsie, hypotonie (faiblesse musculaire) et ataxie cérébelleuse (trouble de la coordination et de l'équilibre). Baptiste ne marche pas encore, il a besoin de rééducation intensive : kinésithérapie, séance d'orthophoniste et séance de psychomotricité pour qu'il acquiert une certaine autonomie.

Sa maman, Hélène va s'arrêter 6 mois afin de pratiquer régulièrement ces méthodes innovantes et pleines d'espoir. L'association tentera d'aider financièrement avec les sommes d'argent récoltées. Elle a mis en place une première action, une vente de saucissons, opération terminée depuis la mi-novembre. L'association remercie toutes les personnes qui y ont participé ainsi que pour les dons reçus.



Baptiste a besoin de nous, de vous.



Coordonnées :
Ma Batosphère,
3 le chêne mort,
35 660 LANGON ou
mabatospher@gmail.com
ou **06.88.92.31.50**

Le club moto.....

« Langon Marc'h Tan Club »



- Ce club a été créé en 2017 et a pour but d'organiser des balades motos. Nous sortons tous les 2^{èmes} dimanches de chaque mois. Cette année le club compte 18 adhérents.
- Malheureusement, suite aux mesures sanitaires nous avons dû annuler plusieurs de nos sorties ainsi que la balade que nous organisons au profit de l'Association « Une Ecole Pour Lucie » qui devait se dérouler le 28 juin dernier. Malgré cela nous avons réussi à sortir 3 fois cette année :
- - première sortie : nous avons sillonné les routes du Pays de Vilaine,
- - deuxième sortie : nous avons admiré les paysages du bord de Loire en la traversant par le bac au Pellerin, longé le Canal de La Martinière en revenant par la Brière,
- - troisième sortie : nous avons été dans la région de Vitré avec pique-nique sur les bords du plan d'eau de La Can-tache.
- Pour l'année 2021, nous espérons faire plus de sorties en fonction de l'évolution de la crise sanitaire avec pour projet l'organisation de notre balade caritative au profit cette fois de l'association «Ma Batosphère» qui devrait se dérouler en juin (date à définir).

..... BORDURES, UN FESTIVAL ATYPIQUE

Le projet du festival BORDURES est né en 2016 de l'envie partagée de faire découvrir de jeunes artistes émergents sur un territoire rural à l'écart des routes culturelles et artistiques de la discipline. Ce projet est coconstruit avec les habitants qui ont accueilli cet événement avec enthousiasme et grâce à leur intérêt vivace et leurs initiatives de passionnés, sont devenus acteurs de leur propre entreprise culturelle.

Depuis cinq ans l'équipe de bénévoles, qui s'est élargie au fil du temps, se donne rendez-vous à l'ascension pour quatre jours de fête musicale et artistique après plusieurs mois de préparation. Malheureusement cette cinquième édition 2020 a dû être annulée pour cause de pandémie due au Covid 19 ... Mais nous travaillons dès à présent à l'organisation de l'édition 2021 qui aura lieu du 13 au 15 mai prochain. Une édition « spéciale » qui devra tenir compte évidemment des protocoles de protection du public qui seront probablement encore en activité. L'association souhaite tout de même relever le défi de proposer aux spectateurs langonnais mais aussi d'ailleurs de voir et d'entendre des artistes et des œuvres sur le magnifique territoire de la commune.

Et pour se remobiliser revenons un instant sur ce qui a fait de succès de l'édition 2019 :

Cette quatrième édition de **Bordures**, qui s'est déroulée du 28 mai au 1er juin 2019 avait une nouvelle fois tenue ses promesses en étant épargnée par une météo capricieuse, et le ciel qui a su se dégager au premier clap d'envoi lors de l'inauguration au Manoir de la Chaussée, ce fut un bon présage !

L'association par la voix de son président : Mr François Meuret, rendait hommage à tous les participants langonnais qui avaient contribué à la réussite de cette magnifique édition. (Plus de 1500 spectateurs) Ce rendez-vous est maintenant inscrit dans la vie locale et, s'il est essentiellement un festival de curiosité musicale, c'est aussi et nous l'avons souligné, un temps fort de partage et de rencontre, de découverte du territoire et de valorisation

de nos savoir-faire d'accueil et de convivialité auprès d'un public plus nombreux et venant de plus loin. Parmi tous les rendez-vous proposés qui ont marqué cette édition 2019, nous retiendrons la balade musicale en vélo sur les collines de la commune qui s'est terminée par le banquet attendu et partagé sur la place de l'église (130 convives !). Une nouveauté qui a été sans nul doute le point d'orgue de cette édition, un spectacle original intergénérationnel et qui a séduit plus de 170 promeneurs nocturnes, c'est la « Veurde des Gueurnettes », magnifique et féérique redécouverte du village plongé pour l'occasion dans le noir total, et merveilleusement éclairé par des milliers de lucioles tout au long du parcours. Que les propriétaires de maisons et terrains qui ont accepté de « jouer le jeu » en soient ici remerciés.

Bien sûr, nous nous souviendrons avec délice du petit déjeuner musical au lever du jour chez Marianne et Serge Tual à la Moissonais, formidable accueil ! Extraordinaire lever de soleil au son de la cornemuse d'Erwan Kerravec ! Merci à Monsieur Foucault pour le prêt de son jardin, lieu central du festival pour déguster les bons repas de la cantine et surtout merci aux « cantiniers.es » ! (Plus de 800 repas !)

Cette réussite est le résultat d'une mobilisation toujours plus forte des bénévoles, les vrais acteurs de cette réussite, qu'ils en soient tous ici remerciés.

Merci aux associations partenaires, aux commerçants, artisans, et aux producteurs locaux, (Les amis de la Chapelle St Joseph, Arcades, le comité des fêtes, l'association JVA TI 2, L'Espérance, le Café des Tilleuls, le P'tit Resto, la boucherie Drouet, la boulangerie L'Antre Maie, la menuiserie Bodiguel & Gauvin, la ferme du Rocher de Corbinières, et la ferme Maillet & Massiot, les Pêcheries Macé, le Manoir de Port de Roche, etc.). Merci à la municipalité qui soutient cet événement financièrement, mais aussi techniquement avec la mise à disposition de la salle des Menhirs et l'aide considérable des équipes techniques.

Cette édition 2019 avait donc mis en valeur, s'il en était besoin, l'importance de l'esprit participatif qui anime la commune. Le festival est devenu aujourd'hui un rendez-vous attendu du calendrier culturel local mais aussi bien au-delà.

Rendez-vous donc
l'an prochain
(nous l'espérons)
du 13 au 15 mai 2021 !



Etat Civil 2020

En application de l'article 9 du Code Civil relatif au respect de la vie privée de chacun, seuls peuvent figurer sur le bulletin communal :

~ la naissance des enfants dont les parents en ont expressément et par écrit donné l'autorisation.

~ le mariage dont les époux ont signé une autorisation.



18 Naissances

ont été enregistrées depuis le 1^{er} Janvier 2020

04/01/2020
DEROCHE Léo

11/10/2020
Angus JOUADÉ DUHAMEL

25/01/2020
Camille BENOIT

06/03/2020
Giulia DEMION

04/08/2020
Marguerite BERTHIER

L'équipe municipale félicite les heureux parents



5 Mariages

ont été enregistrés depuis le 1^{er} Janvier 2020 dont

22/08/2020
Jean LOUANTIER et Marie-Thérèse LÉPINE

12/09/2020
Monique TOUFFAIT et Pascal LAURENT

19/09/2020
Xavier HOGUET et Christina HERROUIN

03/10/2020
Pascal AMELINE et Christine HENRY

31/10/2020
Emmanuel PETER et Rachel CAVACIUTI

L'équipe municipale félicite les jeunes mariés

24 Décès ont été enregistrés depuis le 1^{er} Janvier 2020

19/01/2020 - Mr Bernard BOSSU, 61 ans, 21 Rue Hameau de Plaisance à LANGON

22/01/2020 - Mme Corinne CHEVALIER, 50 ans, 13 La Menisais à LANGON

16/02/2020 - Mr Eugène GAJOT, 89 ans, 21 Rue des Ecureuils à LANGON

18/02/2020 - Mr Joseph GUIHAIRE, 81 ans, 37 Le Haut Montenac à LANGON

20/02/2020 - Mme Marion BAUDRY, 34 ans, 24 La Hotouais à LANGON

17/03/2020 - Mme Désiré HÉMERY Epouse LAIGLE, 86 ans, 7 Bemuit à LANGON

23/03/2020 - Mme Jeannine AUBRIL Veuve ROUTURIER, 92 ans, 6 Rue de Renac à LANGON

23/03/2020 - Mr Eric ROUTURIER, 65 ans, 6 Rue de Renac à LANGON

29/04/2020 - Mme Madeleine DANIEL, 72 ans, 3 La Loge à LANGON

30/04/2020 - Mme Marie-Hélène PEAN DE PONFILLY Epouse DONAGHY, 70 ans, 13 Rue St Père à LANGON

10/05/2020 - Mr Roger LAIGLE, 89 ans, 7 Bemuit à LANGON

16/05/2020 - Mme Marguerite LEVÉQUE, 93 ans, Foyer Logement « Les Hortensias » à LANGON

29/05/2020 - Mr Zoubir BENOUCHEF, 78 ans, 2 La Loge à LANGON

27/07/2020 - Mme Odette MACÉ veuve MESLIN, 94 ans, 1 La Morinais à LANGON

12/08/2020 - Mr Gérard CAVALAN, 80 ans, 6 Musson à LANGON

18/08/2020 - Mr Jean-François PIGEON, 58 ans, 16 Rue Hameau de Plaisance à LANGON

20/08/2020 - Mme Katia GENTILI, 55 ans, 11 Le Rocher de Corbinières à LANGON

22/08/2020 - Mr Michel MASSIOT, 59 ans, 20 Heintée à LANGON

30/08/2020 - Mr Michel GUIHAIRE, 62 ans, 19 Balac à LANGON

04/09/2020 - Mme Marie TUAL Veuve LHORENS, 89 ans, 25 Balac à LANGON

20/09/2020 - Mme Madeleine PENIGUEL Veuve BOUREL, 80 ans, 54 Balac à LANGON

26/09/2020 - Mme Marie-Madeleine SOUFFLEUX Veuve KATONA, 96 ans, 68 Rue Hameau de Plaisance à LANGON

22/11/2020 - Mr Jacques LEDIVENAH, 72 ans, 31 Bis Grande Rue à LANGON

27/11/2020 - Mme Marie Ange LETOURNEL Veuve DANET, 87 ans, 5 Rue du Stade à LANGON



L'équipe municipale présente ses sincères condoléances aux familles

Infos pratiques

✿ Mairie et agence postale communale

La mairie et l'agence postale communale sont ouvertes au public du lundi au samedi :

- **lundi** : de 14h15 à 17h30
- **mardi** : de 9h15 à 12h30
- **mercredi** : de 14h15 à 17h30
- **jeudi** : de 9h15 à 12h30
- **vendredi** : de 9h15 à 12h30 et de 14h15 à 17h30
- **samedi** : de 9h15 à 12h00

Elles sont fermées le samedi en juillet et en août.

Pour nous joindre :

☎ 02.99.08.76.55 ✉ mairie@langon35.bzh

✉ Mairie de Langon - 2 rue de la Brûlerie - 35660 Langon

✿ Permanences des élus en mairie

Chaque samedi matin, de 9h30 à 12h00, un élu du Conseil Municipal est présent en mairie pour vous recevoir.

Pour un rendez-vous, merci de contacter le secrétariat par mail à mairie@langon35.bzh ou par téléphone au 02.99.08.76.55 aux heures d'ouverture au public.

✿ Médiathèque

La médiathèque est ouverte au public :

- **lundi** : de 16h30 à 18h15
- **mercredi** : de 14h00 à 17h00
- **samedi** : de 9h30 à 12h00

Pour nous joindre :

☎ 02.99.08.65.30 ✉ mediatheque@langon35.bzh

✉ Médiathèque de Langon - 5 rue de la Grémairie - 35660 Langon

✿ QUELQUES NUMÉROS UTILES

URGENCES

15 : Samu - Service d'Aide Médicale d'Urgence (gratuit)

17 : Police ou Gendarmerie (gratuit)

18 : Pompiers (gratuit)

112 : Toutes les urgences (numéro unique valable dans l'ensemble de l'union européenne) (gratuit)

114 : Toutes les urgences pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence (en remplacement des 15, 17, 18, 112) (gratuit) - Plus d'informations sur <https://www.info.urgence114.fr/>

02.99.71.71.96 : Urgences du centre hospitalier de Redon (prix d'un appel local)

02.99.59.22.22 : Centre anti-poisons de Rennes (prix d'un appel local)

ASSISTANCE - ECOUTE

02.99.72.16.28 : Gendarmerie - Communauté de Brigades de REDON (prix d'un appel local) - en cas d'urgence, faites le 17

02.99.34.40.89 : Gendarmerie - Brigade de Proximité de PIPRIAC (prix d'un appel local) - en cas d'urgence, faites le 17

02.99.71.13.37 : Assistante sociale - Permanence en Mairie de Langon, uniquement sur rendez-vous auprès du Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) de REDON (prix d'un appel local)

DEPANNAGE

Electricité - Enedis Ille-et-Vilaine : coupure d'électricité - 09.72.67.50.35 (prix d'un appel local)

Eau potable - SAUR Ille-et-Vilaine : coupure d'eau - 02.78.51.80.09 (prix d'un appel local)

Téléphonie - Orange : poteau cassé, câble décroché - <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

RENSEIGNEMENTS

SNCF - état du trafic, horaire d'un train, achat de billet - 36 35 (prix d'un appel local)

Eau potable - SAUR Ille-et-Vilaine : renseignements - 02.78.51.80.00 (prix d'un appel local)

La Poste - renseignements concernant l'envoi ou la réception d'un colis ou d'un courrier - 36 31 (prix d'un appel local)

✿ Paroisse Saint-Melaine en Pays de Redon

Les horaires des messes dominicales sont affichés à l'accueil paroissial au 35 rue Grande Rue et à la porte de l'Église.

Plus d'informations sur www.eglisepaysredon.bzh

✿ Maison médicale

3 rue du Bézy - 35660 Langon

Cabinet infirmiers (A. Chauvin, C. Seurin, A.S. Morel, E. Guillet) ☎ 02.99.08.64.46

Orthophoniste (C. Vandepoortaele) ☎ 02.56.50.18.30

Ostéopathe (A. Houalard) ☎ 02.56.24.95.81 ou 06.28.11.10.90

Thérapies brèves L. De Langlois 06.21.95.62.38.

✿ Collecte de vêtements et chaussures « le Relais »

Un conteneur « le Relais » est à votre disposition, à côté du bâtiment de l'ancienne poste, 37 Grande Rue. Vous pouvez y déposer les vêtements en sac, les chaussures nouées ensemble par paires.

✂ Déchetteries

Les déchetteries sont gérées par Redon Agglomération. Elles sont fermées le mardi.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES			
ALLAIRE PA de Sables-Juvis • Mercredi, jeudi et vendredi 9h-12h • Lundi et samedi 9h-12h et 14h-17h30	AVISSAC PA de Cléon • Mercredi et vendredi 14h-17h • Samedi 9h-12h	GUÉMENÉ-PENFAO PA du Pays de Guéméné 100 000 habitants • Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 14h-17h30 • Samedi 9h-12h et 14h-17h30	
PLESSÉ 100-200 Loc. habitant • Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 9h-12h • Samedi 14h-17h30	RENAC Toute de la Chapelle • Mercredi et vendredi 14h-17h • Samedi 9h-12h	SAINT-NICOLAS-DE-REDON PA de Redon • Lundi, jeudi et vendredi 9h-12h • Mercredi 9h-12h et 14h-17h30 • Samedi 14h-17h30	
SAINT-VINCENT-SUR-OUST La Touraine • Lundi et jeudi 14h-17h30 • Mercredi et samedi 9h-12h et 14h-17h30	SAINTE-MARIE PA de Guéhen • Lundi, jeudi et vendredi 14h-17h30 • Mercredi et samedi 9h-12h et 14h-17h30		

LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE MARDI

✂ Ramassage des ferrailles et des encombrants

Le ramassage des encombrants s'effectue sur inscription en mairie. Il est programmé le 1er mercredi de chaque trimestre.

Les dates prévisionnelles en 2021 sont les suivantes :

- mercredi 3 mars 2021
- mercredi 2 juin 2021
- mercredi 1^{er} septembre 2021
- mercredi 1^{er} décembre 2021

Pour vous inscrire, merci d'envoyer un mail à mairie@langon35.bzh en précisant la date souhaitée (calendrier ci-dessus) ainsi que vos nom/prénom/adresse et la nature des encombrants. Vous pouvez également passer vous inscrire en mairie.

✂ La Recyclette

A côté de la salle de sports, collecte de journaux, magazines, pub, annuaires..., organisée par les parents d'élèves de l'école publique Léo Ferré. Rendez-vous sur place, de 10h à 12h, le 2^{ème} samedi du mois.

✂ Modification du stationnement en centre-bourg

Depuis le lundi 12 octobre 2020, il est interdit de se garer devant l'école Léo Ferré le matin de 8h00 à 8h30 et le soir de 16h30 à 17h00, les jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

L'emplacement est réservé à la navette qui assure le transport des enfants de Langon à Ste-Anne et de

Ste-Anne à Langon. **Pour la sécurité des enfants, nous vous remercions de respecter cette interdiction.**

Depuis le mardi 13 octobre 2020, et tous les mardis, une partie de la place de l'église ainsi que le passage qui accède à la rue Mondésir seront fermés à la circulation et au stationnement, ceci pour accéder à la « vente au déballage » en toute sécurité.

✂ Recensement agricole 2020

L'édition 2020 du recensement agricole, organisée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a débuté. Tous les agriculteurs de Bretagne sont concernés (environ 30 000).

D'octobre 2020 à avril 2021, toutes les exploitations de France métropolitaine et des départements d'outre-mer sont concernées par le recensement agricole. Cette opération, organisée tous les 10 ans simultanément dans tous les pays d'Europe, vise à collecter de façon exhaustive un nombre très important de données sur l'agriculture et les agriculteurs.

Ces données serviront aussi bien aux chercheurs pour nourrir leurs travaux qu'aux décideurs dans la conduite des politiques agricoles en éclairant l'ensemble des acteurs sur des enjeux importants.

La plus grande partie des exploitants sera invitée par courrier à répondre directement au questionnaire via internet, de manière totalement sécurisée. 7 500 exploitants bretons recevront la visite d'un enquêteur et seront amenés à répondre, en plus du questionnaire de base, à des questions plus approfondies portant sur certaines thématiques.

Pour réaliser cette opération en Bretagne, le service régional de l'information statistique et économique (Srise) de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (Draaf) mobilise 75 enquêteurs agréés. Ces enquêteurs sont soumis au secret professionnel.

Les données individuelles restent strictement confidentielles. Elles seront diffusées agrégées dans un but uniquement statistique. Elles ne seront en aucun cas utilisées pour des contrôles.

Les premiers résultats du RA 2020 seront rendus publics à partir de la fin de l'année 2021, sur le site Agreste, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux connaître l'agriculture française dans sa diversité (de filière, de territoire, d'organisation, etc.).

En attendant, pour suivre l'évolution de l'agriculture sur la commune de Langon, des fiches de cadrage des recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 sont disponibles au niveau communal, imprimables ou exportables en format tableur à l'adresse <http://recensement-agricole.agriculture.gouv.fr/>, il suffit de renseigner le nom de la commune.

Guide pratique « Réflexes juniors : sécurité c'est bien joué »

Après les publications dédiées aux jeunes actifs et aux seniors, la Mce (Maison de la consommation et de l'environnement) et la Direccte Bretagne (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ont à nouveau collaboré pour la réalisation du guide pratique « Réflexes juniors : sécurité c'est bien joué » à destination des adultes et des enfants.

RÉFLEXES JUNIORS

SÉCURITÉ C'EST BIEN JOUÉ



Des conseils et des réflexes au quotidien

Puériculture, jeux, jouets, aires de jeux... mais aussi prestations de garde en accueil collectif ou par une assistante maternelle, vacances adaptées et organisées, assurances scolaires, soutien aux devoirs... sont autant de thèmes nécessitant une vigilance particulière. Le guide pratique « Réflexes juniors » informe sur plusieurs thématiques permettant aux parents, grands-parents et/ou encadrants de « juniors » de rester attentifs lors de leurs actes d'achats ou lors des prestations effectuées pour ce public spécifique.

Il est organisé autour de 4 grands thèmes de la vie quotidienne des juniors (de moins de 15 ans) :

- Au quotidien (service à la personne, assistant.e maternel.le agré.e, qualité de l'air intérieur, télévision, jeux vidéo),
- A la maison (puériculture, jeux et jouets, sécurité domestique),
- A l'école (assurance scolaire, restauration scolaire, soutien scolaire et enfant en situation de handicap),
- En extérieur (aires de jeux, mobilité et protection, clubs vacances).

Un livret pour les adultes... et les enfants !

Et parce qu'il n'est jamais trop tôt pour être un « consommateur averti », ce guide à vocation pédagogique est aussi destiné aux juniors eux-mêmes. Il a été conçu pour qu'ils puissent le feuilleter avec plaisir, se projeter sur la mise en situation des personnages illustrés et ainsi permettre que certains des sujets abordés soient prétexte à sensibilisation et échanges avec leur entourage.

Livret disponible à l'accueil de la Mce au prix de 1 euro, tarif dégressif à partir de 10 exemplaires.

Ce guide vient compléter la collection des livrets « Réflexes » : « Réflexes Conso » (2014), « Réflexes Alimentaires » (2016) et « Réflexes Séniors » (2018).

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

..... Aide emploi services



Vous êtes un particulier, une collectivité,

une entreprise :

Crédit d'impôt pour les particuliers !

Pensez à AIDE Emploi Services !

AIDE Emploi Services met à votre disposition du personnel afin de répondre à vos besoins pour des tâches ponctuelles (minimum 1h) ou des recrutements pour faire des remplacements, un accroissement d'activité, des clauses sociales :

- Ménage, Entretien de bâtiments, Nettoyage, Manutention, Assistant administratif, Espaces verts, mise à disposition d'un camion avec chauffeur..... toutes vos demandes sont étudiées !

1, rue du Tribunal - 35600 REDON ☎ 02.99.71.20.62

Notre site : www.aideemploiservices.com - Notre page facebook !

Un outil pour un engagement de la collectivité dans la lutte contre le chômage et l'exclusion !



Vous êtes à la recherche d'un emploi ?

CONTACTEZ AIDE Emploi Services !

AIDE Emploi Services c'est une association qui propose un accompagnement et des contrats de travail dans différents domaines :

- Ménage, entretien bâtiment, espace vert, production, collectivités.....

1, rue du tribunal à Redon - Tél : 02 .99.71.20.62

Notre site : www.aideemploiservices.com - Notre page facebook !

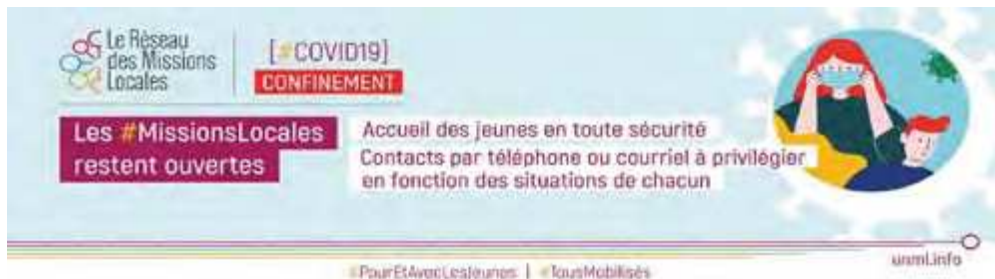
Communiqué de presse du 2 novembre 2020
Continuité de la mission de service public auprès
des jeunes
de la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine

Dans cette période difficile, la Mission Locale est plus que jamais à l'écoute des jeunes et adapte ses modalités d'accompagnement à cette situation exceptionnelle. Que ce soit à son siège à Redon, à l'antenne de la Maison de l'emploi de Guéméné-Penfao ou sur ses permanences.

Notre objectif est de garantir un accueil avec ou sans rendez-vous dans le strict respect du protocole sanitaire défini par les pouvoirs publics, en priorisant la protection des salariés et des jeunes. Toujours dans ce même souci de limiter la circulation du virus, les jeunes et les partenaires des Missions Locales sont invités à privilégier les modalités de contact à distance, par courriel, par téléphone ou par visio.

L'ensemble des salariés de la Mission locale, parfois en télétravail se mobilisent pour assurer la continuité de la mission de service public de l'association. Vous pouvez nous contacter via les modalités suivantes :

Mail habituel des conseiller(ère)s :
prénom.nom@ml-redon.com



Mail contact :

mlprv@ml-redon.com Téléphone : **02 99 72 19 50**

Du lundi au jeudi de 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h00

Retrouvez-nous sur Facebook, Twitter, Instagram ou encore YouTube et n'hésitez pas à vous abonner pour vous tenir au courant de l'évolution de la situation.

Retrouvez-nous également sur notre site www.ml-redon.com

3 rue Charles Sillard- CS 60287 - 35602 REDON CEDEX- Tél. 02 99 72 19 50

Courriel : mlprv@ml-redon.com - Site internet : www.ml-redon.com



..... Rénovation énergétique : le démarchage téléphonique interdit depuis le 1^{er} septembre

Trop de démarchage téléphonique !

Les sollicitations téléphoniques indésirables, parfois quotidiennes, empoisonnent la vie des particuliers et sont souvent un vecteur de fraudes et d'arnaques. Une étude de la Dgcrf (Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes), publiée fin 2019, a démontré une hausse de 20% sur un an des arnaques à la rénovation énergétique.

Pour y remédier, depuis le 1^{er} septembre 2020 la loi porte ainsi plusieurs avancées majeures :

Interdiction du démarchage téléphonique dans le domaine de la rénovation énergétique : seuls les particuliers qui ont un contrat en cours pourront être démarchés.

Encadrement des jours et horaires ainsi que de la fréquence auxquels la prospection téléphonique est possible, lorsqu'elle est autorisée.

Le professionnel doit se présenter de façon claire, précise et compréhensible au téléphone. Il doit

également rappeler au consommateur son droit à s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage Bloctel.

Nette augmentation des sanctions applicables en cas de manquements aux réglementations : 75 000 € pour les personnes physiques et 375 000 € pour les entreprises, contre 3 000 € et 15 000 € auparavant. Tout contrat conclu avec un consommateur à la suite d'un démarchage téléphonique réalisé en violation de ces nouvelles dispositions est nul.

En cas de situation de démarchage téléphonique frauduleuse, vous pouvez vous adresser à une association de défense des consommateurs qui vous aidera dans vos démarches.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

..... La solidarité en mouvement

La Carte Solidaire BreizhGo

De 1 € à 3 € le trajet en car interurbain BreizhGo

- 75 % sur chaque trajet en train TER BreizhGo

À qui s'adresse la carte Solidaire BreizhGo ?

- Bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH)

- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) (hors prime d'activité)

- Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi Bretagne depuis plus de 4 mois non indemnisés ou indemnisés en-dessous de 80 % du SMIC

- Personnes inscrites dans un parcours d'insertion : contrat unique d'insertion, stage rémunéré par le Conseil Régional, parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

(PACEA) - ancienne appellation CIVIS

- Bénéficiaires de l'Allocation demandeur d'asile (ADA) - Anciennes allocation temporaire d'attente (ATA) et allocation mensuelle de subsistance (AMS)

- Bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)

- Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Comment obtenir la carte Solidaire BreizhGo ?



Inscrivez-vous en ligne sur le site BreizhGo.bzh et envoyez tous les justificatifs en quelques clics.

Plus d'information sur cette carte ou sur le traitement de votre dossier au 0 800 880 562

Service et appel gratuit du lundi au vendredi de 6 h 15 à 20 h, le samedi de 9 h à 16 h et les dimanches et fêtes de 13 h à 20 h

..... La solidarité en mouvement

Info sociale en ligne
Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT Le Département vous écoute et vous oriente

Appelez-nous au 0 800 95 35 45
ou posez vos questions par mail : isl@ille-et-vilaine.fr

CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE Du lundi au vendredi de 9h à 18h
Numéro vert - Appel gratuit

Comment faire pour obtenir une aide à domicile ?

Je suis séparé.e, quels sont mes droits ?

Ai-je droit au RSA ?

Je suis surendetté.e, quelles solutions ?

Mon fils de 15 ans est déscolarisé, qui peut m'aider ?

Je suis salarié.e, qu'est-ce qu'une rupture conventionnelle ?

FAMILLE • SANTÉ • JUSTICE • LOGEMENT • CITOYENNETÉ • ÉDUCATION • EMPLOI

Agenda 20-21

LA RECYCLETTE

20 décembre 2020

17 janvier 2021

6 mars 2021

13 mai 2021

13 au 15 mai 2021

Début juillet (date à préciser)

14 juillet

Tous les mardis de 16h30 à 19h, place de l'église,

Tous les 2^{èmes} samedis de chaque mois de 10h à 12h

Marché de Noël

Cyclo-cross

Repas à la salle des fêtes par l'Espérance

Tournoi de foot corpo

Festival Bordures

Randonnée VTT et pédestre

Tournoi de pétanque et de palets

Vente au déballage

Liste des Associations

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	JOUADE Antoine	La Mouchais	
Association des amis de Léo	BROUSSARD Vincent	22 La Chenac	06.99.75.01.27
ARCADES	LE ROUX Andrée	3 Vallée de Montenac	06.13.28.48.09
Association des Amis de la Chapelle Saint-Joseph	MÉHA Arnaud	29 La Chapronnais	02.99.08.75.35
BORDURES	RUAN François-Xavier	1 rue de la Pommardière	
BOT (Bretagne Organisation Tir)	BIGOT Jean-Pierre	10 la Chenac	
Club des Ajoncs d'Or	GAUVIN Jean-Yves	3 la Mouchais	02.99.08.64.02
Comité des Fêtes	MENANT Jonathan		
ESPERANCE DE LANGON	GAUVIN Marine	8 Ravalin	
Section Football (Adultes)	DIVET Alain	2r Grand Beauvais Redon	06 50 38 36 07
Section Tennis de Table	JALLU Paul	25 Le Coudrais	06 62 72 82 73
Section Pétanque	DESCARPENTRIE Olivier	Renac	06.35.44.61.70
Setion VTT	MONSTERLEET Philippe	1 Cahan	06.15.19.43.95
Setion Badminton	FEVRIER Germain	8 rue du Moulin	06 66 36 68 28
Section Yoga	LAMBERT Marie-Jeanne	64 la Louzais	06.45.75.20.72
Section Harmonisation Corporelle	DAVID Annick	9 bis Heinlée	07.87.73.85.94
Section Gym Rythmique	GAUVIN Marine	8 Ravalin	06 69 38 30 37
J'VA TI 2	BERTHIER Antoine	15 Heinlée	
LANGON MARC'H TAN CLUB	BIDEAU Eric	22 rue de Renac	06.68.64.35.22
Tennis Club Basse Vilaine	ALLAIN Yves	57 Port de Roche	02.99.08.71.61
Union nationale des combattants d'Afrique du Nord (UNC-AFN)	BOURSIER Gilles	Rue du Moulin	

Coupon registre

Registre des personnes fragiles, isolées, personnes âgées, handicapées.

Le décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004 donne obligation au maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées.

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grand froid, épidémie, etc.), un recensement est effectué auprès des personnes les plus vulnérables.

Ce registre est nominatif, toute personne âgée, handicapée, fragile qui le demande peut s'y inscrire.

A quoi sert-il ?

Ce registre permet à la Mairie d'adresser un message de prévention et de porter assistance et secours à toute personne inscrite.

Qui peut s'inscrire sur ce registre ?

- ◆ La personne elle-même
- ◆ Son représentant légal
- ◆ Un tiers (ami, proche, médecin, service d'aide ou personne intervenante)

Qui peut figurer sur ce registre ?

- ◆ Personne âgée de plus de 65 ans
- ◆ Personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
- ◆ Adulte handicapé
- ◆ Personne fragile

Comment s'inscrire ?

En remplissant le bulletin ci-joint et en le renvoyant à la Mairie :

2 rue de la Brûlerie -35660 Langon

Se renseigner ?

Par téléphone au **02.99.08.76.55**

Par courriel à **mairie@langon35.bzh**

MERCI DE NOUS INFORMER DE TOUT CHANGEMENT CONCERNANT VOTRE SITUATION

*(entrée en Résidence Autonomie ou EHPAD,
nouvelles coordonnées, déménagement,
nouvelle composition du ménage, etc.)*

Inscription ou Réinscription au Registre des Personnes Fragiles Isolées

Je soussigné(e)

Date de naissance __ / __ / ____ Téléphone

Adresse :

Conditions de vie :

- seule en couple en famille
- personne âgée de plus de 65 ans
- personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
- adulte handicapé
- personne fragile
 - demande à être inscrit(e) sur le registre afin que je puisse être assisté(e) en cas de plan d'alerte et d'urgence
 - demande à être réinscrit sur le registre
 - demande à être radié(e) du registre

Bénéficiez-vous :

- d'un service d'Aide à domicile oui non
- d'un service de Téléalarme oui non
- d'un service de portage de repas oui non

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

1-Nom-Prénom

Lien avec la personne :

Téléphone :

2-Nom-Prénom

Lien avec la personne :

Téléphone :

Bulletin rempli par :

L'intéressé(e)

Tierce personne
(préciser ci-dessous)

Nom :

Prénom :

Lien avec la personne :

Date : __ / __ / ____

Signature

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018.

La mairie de Langon, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour renseigner le registre des personnes fragiles et isolées et le cas échéant, adresser un message de prévention et porter assistance et secours à toute personne inscrite sur ce registre. En complétant et en retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données sont conservées pendant 5 ans puis détruites.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de retrait du consentement en vous adressant à la mairie de Langon, 2 rue de la Brûlerie, 35660 LANGON.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dgd@cdg35.fr
En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL www.cnil.fr

Les acteurs économiques

AEROBAUXITE (M.Ukěna)	Mobilier en aluminium	35 rue de Renac	06.76.94.34.28
ARE PAYSAGE - Dominique BELAY	Aménagement jardins et extérieurs	29 rue de Renac	06.99.91.64.72 arepaysage@yahoo.fr
ASTEEL FLASH	Composants électroniques	36 rue de Renac	02.99.08.67.00
Au P'tit Resto	Restaurant Menu du jour	9 Grande Rue	02.99.08.76.49
AURIEGE - Gwendoline LEBRETON	Coiffeuse à domicile	13 le Coudrais	06.59.00.78.66
BASSIN Charline	Education Canine	La Jaunais	06.58.91.18.02
BASSIN Dominique	Menuiserie en bâtiments - Vente de bois de chauffage	1 la Jaunais	02.99.08.61.10
BOTERF Raymond	Sculpteur sur bois	2 Domaine des Pins	02.99.08.70.55
BOUCHERIE Véronique DROUET	Boucherie-Charcuterie-Traiteur	38 Grande Rue	02.99.08.71.39
BOUREL Mickaël	Peintures intérieures et extérieures, Ravalement, revêt mural et sol	4 la Marquerais	02.99.08.65.63 06.18.87.57.35
BRM (Bertrand ROUINSARD)	Conseils et pose de cuisines, salles de bains, rangements, parquets, lambris	9 Impasse de la Garenne	06.85.46.60.70 bertrand.rouinsard@free.fr
BUCHOT Christian	« le sel de Cahan »	13 Cahan	02.99.08.79.09 leseldecahan@orange.fr
DBI	Bois d'aménagement, de construction	La Jaunais	02 23 10 04 59
EIRL La Voie Verte-Cyril Crevon	Rénovation du bâti ancien- Neufs-Plans et PC	20 Bernuit	06 65 39 38 78
EKILIBR	Création de sites Internet	17 la Morinais	06.14.03.12.27
FEVRIER Annie	Café des Tilleuls-Quincaillerie	2 rue de la Bimais	02.99.08.60.71
FEVRIER SARL	Taxi Ambulance VSL	27 rue de Renac	02.99.08.74.76
FOSSE Audrey	Les Mariés de Jade 35 Vente de robes de mariée à domicile		07.60.58.38.05 audrey@lesmariesdejade.fr
GARAGE LANGON AUTO SERVICES	Garage	49 rue de Renac	02.99.08.77.45
GARAGE LEGLISE	Garage	2 rue de la Poste	02.99.08.74.07
ILLE EXPRESS NETTOYAGE	Société de nettoyage	19 Tréau	02.99.08.62.83
JAN Nathalie	Supérette « les Demoiselles »	51 Grande Rue	02.99.08.74.26
Jolie Vilaine	Cîte ***	41 Port de Roche	07.82.68.18.01
JOUADE Antoine	Entretien d'espaces verts	10 la Mouchais	06.99.75.01.27
KIBENN Société	Plomberie Chauffage	33 rue de Renac	06.15.19.43.95
LA FERME BUISSONNIERE	Production de fruits/ Vente de produits	8 la Touche	06.81.70.61.55
Le Clos du Chêne	Chambre d'Hôtes	40 rue de Renac	02.99.08.75.66
LEHURT Anne	Fabrication de galettes, crêpes	3 rue de la Brulerie	02.99.08.62.10
L'Antré Maie	Boulangerie-Pâtisserie	11 Grande Rue	02.99.08.71.67
DUPOY Monique	Poterie Céramique. Sur rdv	13 la Gare	02.99.08.75.56
Le Petit Cîte de Langon	Cîte	4 la Moissonais	06.49.75.99.90 bontemps.framboise@laposte.net
LETORT Bernard	Petits travaux extérieurs	19 la Chapronnais	06.44.79.60.68
LUCE Etablissement	Production et transformation de contre-plaqué	71 la Gare	02.99.08.74.48
MAKDAD Abdelhak	Ravalement	55 la Gare	06.18.63.22.50
Neurofeedback-Dynamique (Gauvin Christèle)	Pour vivre mieux www.neurofeedback35-paysdevilaine.com	2 La Bossuais du Bot	07.68.08.67.33
MOINARD Jean-Noël	Couverture Ardoise et Zinc	43 Bernuit	07.71.80.69.96
MOQUET Anna	Grainerie-Tabac-Epicerie	65 la Gare	02.99.08.75.90
PAPRENI coiffure	Salon de coiffure	47 Grande Rue	09 73 50 97 63
PEINTURE PLESSIS PIERRICK	Peinture décoration, Ravalement et étanchéité, Sols résine, béton ciré...	2 rue du Tumulus	02.99.08.78.40 06.14.68.16.69
Restaurant « la Halte de Port de Roche»	Restaurant	11 Port de Roche	02.99.70.10.60
TESSIER Sébastien	Formier Chapelier	1 rue de la Grémairie	06.77.48.03.37
TESSON SCI	Hivernage et box à louer	1 la Gougeonnais	02.99.08.76.44
VENTROUX Michel-Café des Sports	Tabac-Articles de pêche -Station-service	13 Grande Rue	02.99.08.61.34